

RAPPORT ANNUEL 2015

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

PARTIE TRAITEMENT

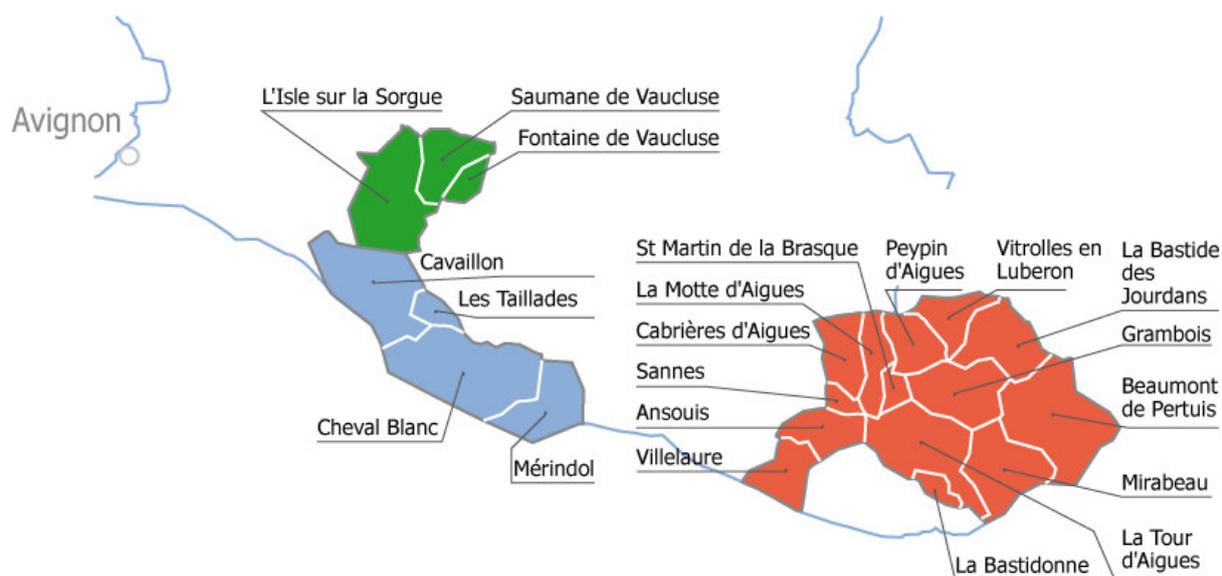


Table des matières

Glossaire	- 3 -
1 TERRITOIRE ET COMPETENCE	- 4 -
1.1 Le territoire.....	- 4 -
1.2 La compétence	- 5 -
1.3 Le financement.....	- 5 -
1.4 Les équipements.....	- 5 -
1.5 Les perspectives d'évolutions.....	- 6 -
2 LES EVENEMENTS MARQUANTS DE 2015	- 7 -
3 LES INDICATEURS TECHNIQUES.....	- 8 -
3.1 Les ordures ménagères	- 8 -
3.1.1 Les ordures ménagères assimilables – OMA.....	- 8 -
3.1.2 Les ordures ménagères résiduelles - OMR.....	- 10 -
3.2 Les déchets pris en compte à la déchetterie industrielle du Grenouillet à Cavailon	- 15 -
3.2.1 L'organisation du fonctionnement.....	- 15 -
3.2.2 Fonctionnement	- 16 -
3.2.3 Les apports	- 16 -
3.2.4 Les emballages ménagers.....	- 17 -
3.2.5 Les matériaux admis sur la déchetterie industrielle	- 20 -
4 LES INDICATEURS FINANCIERS	- 23 -
4.1 Montants globaux des dépenses et des recettes du service.....	- 23 -
4.1.1 Les dépenses de fonctionnement et leur évolution.....	- 23 -
4.1.2 Les recettes de fonctionnement	- 24 -
4.1.3 Le montant des principales prestations confiées à des entreprises sous contrat	- 25 -
4.1.4 Les frais de personnel.....	- 26 -
4.1.5 L'état de la dette	- 26 -
4.2 Dépenses de gestion des OMR.....	- 27 -
4.3 Dépenses de gestion de la déchetterie industrielle	- 30 -
4.4 Les charges générales.....	- 31 -
5 CONCLUSION ET PESPECTIVES	- 32 -

Le présent rapport annuel de l'année 2015 est rédigé en respect du décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Il porte à la connaissance du public, des élus et des administrations, les indicateurs de l'activité de traitement des déchets, déléguée au Syndicat Intercommunautaire pour l'Étude, la Construction et l'Exploitation d'une Usine de Traitement des Ordures Ménagères (SIECEUTOM).

Le Président peut être entendu à sa demande par le conseil communautaire de chaque membre ou à la demande de ce dernier pour commenter ce rapport.

Ce rapport sera présenté devant la Commission Consultative des Services Publics Locaux du SIECEUTOM.

Glossaire

COTELUB:	Communauté Territoriale Luberon Durance
LMV :	Communauté de Communes Luberon Monts de Vaucluse
CCPSMV:	Communauté de Communes Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse
CSDU:	Centre de stockage des déchets ultimes, remplacé par ISDND
DEEE:	Déchet d'équipement électrique et électronique
DIAA:	Déchets d'Industrie agro-alimentaire
DIB :	Déchets industriels banals
DAE :	Déchets d'activité économique (remplace DIB)
EJM :	Emballages et JRM
ELA:	Emballages de liquide alimentaire
EPCI:	Établissement public de coopération intercommunale
ISDND:	Installation de stockage des déchets non dangereux
JRM:	Journaux Revues Magazines
NS:	Non significatif
OM:	Ordures ménagères
OMA :	Ordures ménagères assimilables
OMR:	Ordures ménagères résiduelles
PAP:	porte à porte (collecte)
PAV:	point d'apport volontaire
PPGDND:	Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux
TGAP:	Taxe générale sur les activités polluantes
UVE:	Unité de valorisation énergétique
UVO:	Unité de valorisation organique

1 TERRITOIRE ET COMPETENCE

1.1 Le territoire

Le SIECEUTOM a été créé en 1973 par le regroupement de quatre communes : Cavaillon, l'Isle sur la Sorgue, Cheval Blanc et Fontaine de Vaucluse. Il est devenu, depuis, le Syndicat Mixte Intercommunautaire pour l'étude, la construction et l'exploitation d'une unité de traitement des ordures ménagères auquel trois communautés de communes ont délégué la compétence traitement. Il s'agit des communautés de communes :

- ✓ Luberon Monts de Vaucluse - LMV
- ✓ Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse – CCPSMV
- ✓ Territoriale Sud Luberon – COTELUB

Le syndicat est en charge du traitement des déchets de 21 communes (cf. figure 1), soit une population d'un peu plus de 71 000 habitants en 2015.

Le siège du Syndicat est à la mairie de l'Isle sur la Sorgue depuis 2001. Les bureaux administratifs sont à Cavaillon.

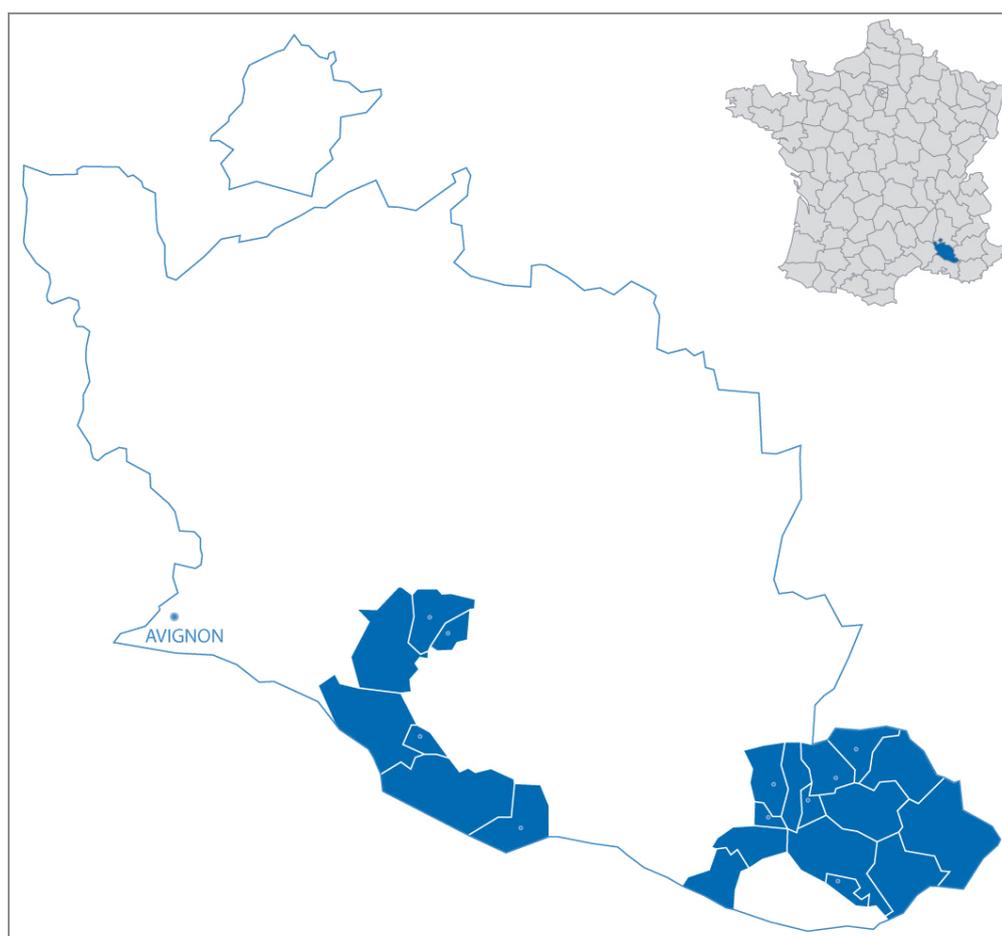


Fig. 1 – Territoire du SIECEUTOM dans le département de Vaucluse

1.2 La compétence

Chacun des membres a transféré la compétence « traitement » au Syndicat. Concrètement, à l'heure actuelle, ce traitement porte sur les ordures ménagères résiduelles et les emballages ménagers issus de la collecte sélective.

1.3 Le financement

Le financement du service et des dépenses d'administration générale est assuré principalement par le versement d'une contribution par les membres. Le Syndicat perçoit aussi des recettes correspondant au rachat de matériaux valorisables et au versement de participations d'entreprises pour le traitement de déchets assimilés aux ordures ménagères.

Le calcul de la contribution des collectivités membres est effectué en respect des statuts. Il intègre un double système : les coûts de traitement des déchets sont répartis au prorata des tonnages traités tandis que les autres dépenses dont les coûts de transport et les investissements sont réparties au prorata de la population.

1.4 Les équipements

Pour exercer sa compétence, le SIECEUTOM dispose des équipements suivants :

- deux installations de regroupement et de transfert des ordures ménagères résiduelles à partir desquelles les OMR sont acheminées vers des installations de traitement:
 - l'une à Cavaillon : il s'agit du système de réception des déchets qui équipait l'ancienne usine de compostage située quartier le Grenouillet qui a été réadapté. Cette installation est ancienne (1978) et vétuste et va nécessiter des travaux de remise en état.
 - l'autre à Pertuis qui est également utilisée par la Communauté du Pays d'Aix. Elle sera remplacée mi 2016 par une nouvelle installation implantée à la Tour d'Aigues et qui sera utilisée uniquement par COTELUB.
- une déchetterie industrielle construite en 1991, située à Cavaillon permettant le conditionnement et le transfert :
 - des emballages ménagers issus des collectes sélectives qui sont dirigés vers un centre de tri
 - d'autres matériaux : déchets des activités économiques, végétaux, cartons, bois et ferrailles qui sont dirigés vers des filières de valorisation.

Les équipements de transfert sont localisés sur la figure ci-contre. Il a été rajouté pour information les quatre déchetteries existantes à la disposition des particuliers, installations qui sont gérées par les communautés de communes adhérentes car elles relèvent de l'exercice de la compétence collecte.

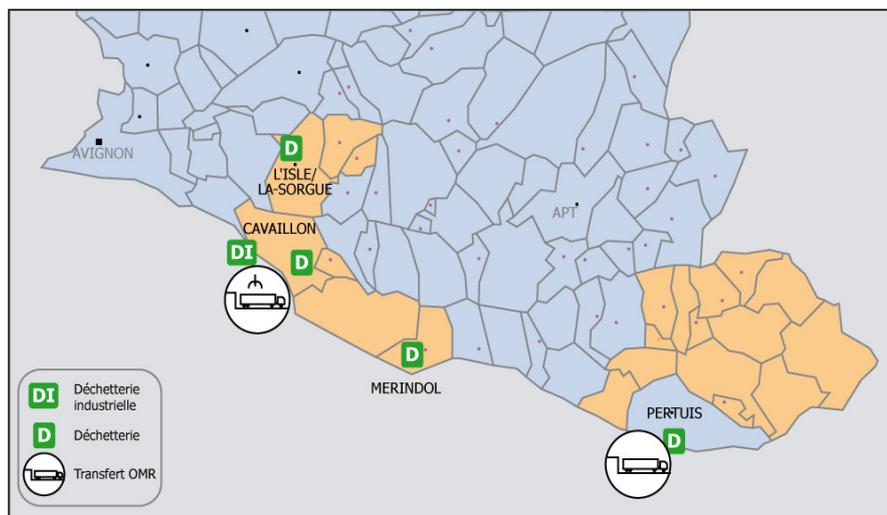


Fig. 2 – Equipements de transfert des OMR en 2015

1.5 Les perspectives d'évolutions

Conformément à La loi « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » (dite loi NOTRE) le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) devait être révisé avant le 31 mars 2016.

Dans cette optique, le préfet a présenté lors de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) du lundi 5 octobre 2015 un premier projet de SDCI.

Concernant les structures de gestion de déchets de Vaucluse, la conclusion stipulait qu'« **il y a nécessité d'une structure industrielle, de rayonnement départemental, pour le tri et l'incinération des déchets ménagers. Un rapprochement devra s'opérer entre le SIDOMRA, la COVE, la CCPRO, la COPAVO, la CCAOP, le SIRTOM du pays d'Apt et le SIECEUTOM pour la mise en place de cet outil juridique** ».

A l'issue des procédures de concertation, l'arrêté préfectoral du 31-03-2016 « **portant schéma départemental de coopération intercommunale de Vaucluse** » a acté des modifications suivantes susceptibles d'impacter à terme le périmètre et/ou les compétences du SIECEUTOM:

- Extension de LMV aux communes de Lauris, Lourmarin, Puget, Puyvert et Vaugines à compter du 1^{er} janvier 2017
- Extension de COTELUB aux communes de Cadenet et Cucuron à compter du 1^{er} janvier 2017
- Fusion au 1^{er} janvier 2018 du SIDOMRA et du SIECEUTOM et création d'un nouveau syndicat avec adhésion éventuelle d'autres structures (SIRTOM du pays d'Apt, COVE, CCAOP, etc)

Des réflexions sont en cours au sein des différentes structures pour en appréhender les conséquences au-delà de janvier 2017.

Au regard de l'organisation en place et des marchés en cours, ces orientations n'auront cependant aucun impact sur le fonctionnement du SIECEUTOM avant fin 2016.

2 LES EVENEMENTS MARQUANTS DE 2015

Installation d'un compacteur supplémentaire

En vue d'une optimisation des coûts de transport, le SIECEUTOM s'est doté fin 2015 d'un nouveau compacteur qui sera opérationnel au premier semestre 2016. Il sera principalement affecté au compactage de la collecte sélective des emballages ménagers.

Mise en conformité électrique

Dans le cadre de la remise à niveau des équipements électriques et de leur mise en conformité, un remplacement du transformateur d'alimentation haute tension du site a été programmé début 2015. Le marché de travaux a été attribué fin 2015 pour une réalisation et une mise en service début 2016.

Projet de réhabilitation du site du Grenouillet

Une étude de faisabilité en vue de la réhabilitation du site a été menée fin 2015/début 2016 afin de disposer d'un premier schéma d'aménagement du site et d'un chiffrage des travaux associés.

La conception retenue vise à répondre à un besoin de modernisation des équipements et d'optimisation de l'exploitation tout en intégrant les consignes du PPRI en matière de réduction de la vulnérabilité.

La solution de chargement des semi-remorques à fond mouvant alternatif (FMA) par grappin sera remplacée par un chargement gravitaire au travers de trémies avec une évacuation en flux tendu. Le modèle envisagé permettra d'assurer la sécurité des biens et des personnes tout en réduisant les risques environnementaux.

Suivant ces principes, les études de détail et la mission de maîtrise d'œuvre associée comprenant les dossiers réglementaires (permis de construire, dossier ICPE...) seront lancées dans le courant de l'année 2016.

Centre de transit de COTELUB

COTELUB a engagé en 2015 des études visant à créer un nouveau centre de transit implanté sur la commune de La Tour d'Aigues. Il devrait être opérationnel au deuxième semestre 2016. Il prendra en charge les tonnages actuellement transférés sur le centre de transit de Pertuis pour le compte de COTELUB.

Projet d'unité de valorisation organique (UVO)

A la suite de l'avis défavorable exprimé par la commune du Thor en 2014 à la réalisation du projet UVO sur son territoire, le Syndicat a pris acte de cette décision et a proposé de relancer la recherche d'un ou de plusieurs nouveaux sites (un sur chaque communauté adhérente).

Les recherches n'ont à ce jour pas abouti et le projet reste suspendu à l'impossibilité de trouver un nouveau site d'implantation sur le territoire syndical.

3 LES INDICATEURS TECHNIQUES

3.1 Les ordures ménagères

3.1.1 Les ordures ménagères assimilables – OMA

Les OMA regroupent les catégories suivantes de déchets : les OMR, les produits de collecte sélective (verre et EJM) et le cas échéant les produits de collecte séparative de la fraction organique.

La notion d'OMA facilite les comparaisons des données entre les différents territoires. L'indicateur est utilisé pour les travaux du PPGDND ainsi que par l'observatoire régional et national de l'ADEME.

Le tableau de la figure 3a ci-dessous donne les résultats depuis 2010 et le graphique de la figure 3b l'évolution annuelle. On observe que la production d'OMA a baissé en 2015 de 1,2% pour l'ensemble du syndicat. Cette évolution est principalement liée à la baisse significative de production de déchets de LMV.

Sur la période de cinq ans présentée sur ce tableau, la production d'OMA a baissé de 2,3%. Cela reste malgré tout faible et insuffisant vis à vis des objectifs qui étaient assignés par le Grenelle de l'Environnement, soit 7% de réduction des OMA sur 5 ans.

OMA	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution 2014 - 2015	Evolution 2010 - 2015
LMV	14 190	14 148	14 121	13 998	14 271	13 652	-4,3%	-3,8%
CCPSMV	9 544	9 712	9 519	9 566	9 431	9 727	3,1%	1,9%
COTELUB	7 002	7 086	6 772	6 700	6 690	6 657	-0,5%	-4,9%
Totaux	30 736	30 946	30 412	30 165	30 392	30 037	-1,2%	-2,3%

Fig. 3a – Quantités d'OMA collectées en tonnes et évolution

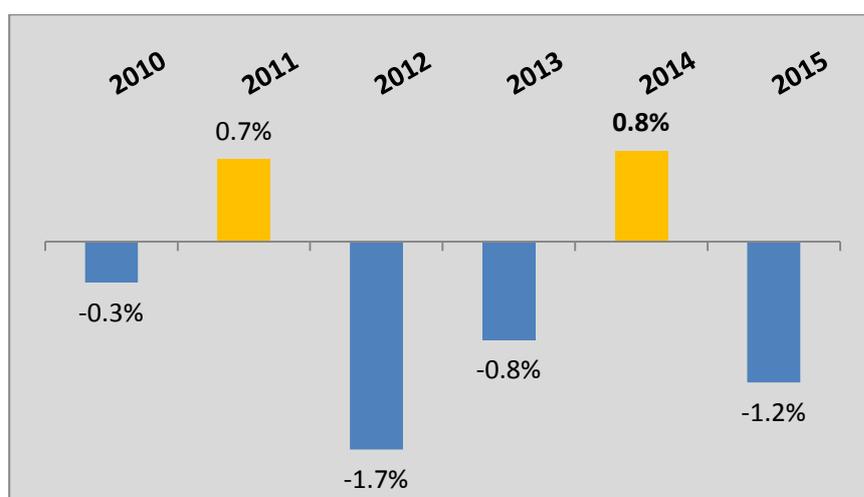


Fig. 3b – Variation de la production annuelle d'OMA

Après une hausse en 2014, on constate que la production d'OMA a repris le chemin de la baisse en 2015.

Le tableau de la figure 4a renseigne sur la production d'OMA par habitant. On observe que celle-ci baisse globalement à l'échelle du syndicat depuis 2010 même si les résultats sont contrastés selon les collectivités.

Sur l'ensemble du syndicat, elle atteint au total 3,6% sur cinq ans.

OMA/Hab.	2010	2011	2012	2013	2014	2015
LMV	424	424	431	421	426	410
CCPSMV	471	476	466	465	457	475
COTELUB	409	410	386	381	377	370
SIECEUTOM	434	435	430	424	423	418

Fig. 4a – Evolution de la production d'OMA en kg par habitant

Le tableau figure 4b présente les variations pour chaque communauté de communes adhérente des productions d'OMA et des ses composantes : OMR et collecte sélective.

Les « bonnes » évolutions seraient de voir une baisse des OMR accompagnant une hausse de la collecte sélective. C'est le cas pour LMV mais pas pour COTELUB qui subit une baisse des performances de la collecte sélective.

	Evolution 2010-2015		
	OMA	OMR	Collecte sélective
LMV	-3,4%	-9,2%	35,3%
CCPSMV	0,9%	-0,4%	7,5%
COTELUB	-9,7%	-10,1%	-7,1%
SIECEUTOM	-3,6%	-6,8%	15,9%

Fig. 4b – Evolution de la production par habitant des OMA et de ses composantes

Données 2014	OMR	Verre	EJM	OMA
France (données 2013)	268	29	47	484
PACA	401	21	35	457
Vaucluse	342	25	40	407
SIECEUTOM	354	28,9	39,4	423
LMV	353	25,6	47,2	426
CCPSMV	382	36,3	38,6	457
COTELUB	324	26,5	25,6	377

Fig. 5 – Quantités d'OMA collectées en tonnes

Le tableau figure 5 permet de situer les résultats sur le territoire du SIECEUTOM par rapport aux dernières données locales et nationales disponibles (2014).

On observe qu'ils sont plutôt bons en moyenne pour ce qui concerne les performances de la collecte sélective par rapport aux repères régionaux, mais ils sont nettement moins bons que les résultats nationaux et légèrement inférieur à la valeur départementale.

Par ailleurs la production d'OMR reste élevée. Seule la moyenne régionale est supérieure, or celle-ci est très mauvaise par rapport aux données France.

Les données 2014 du tableau de bord de l'observatoire régional des déchets (dernières données disponibles au moment de la rédaction du présent rapport) figurent en annexe.

3.1.2 Les ordures ménagères résiduelles - OMR

Rappel : les ordures ménagères résiduelles (OMR) sont constituées des déchets restant à la charge de la collectivité après mise en place des collectes sélectives. Elles comprennent la fraction résiduelle des déchets des ménages mais peuvent contenir également des déchets non ménagers dont les caractéristiques sont assimilables aux ordures ménagères (déchets des collectivités, des administrations, des artisans et commerçants).

3.1.2.1 Organisation

Les OMR sont collectées soit en régie soit en prestations privées par les collectivités membres du Syndicat, et sont acheminées jusqu'aux centres de transit de Cavaillon et de Pertuis. Les OMR sont alors transférées dans des semi-remorques compactrices (FMA) et sont dirigées vers les sites de traitement.

3.1.2.2 Traitement

Depuis le 2^{ème} semestre 2013, les OMR sont traitées par incinération à l'unité de Valorisation Énergétique de Vedène comme l'illustre la figure 6. Les tableaux des figures 7a et 7b donnent les informations relatives aux marchés de prestations de transfert, transport et traitement.

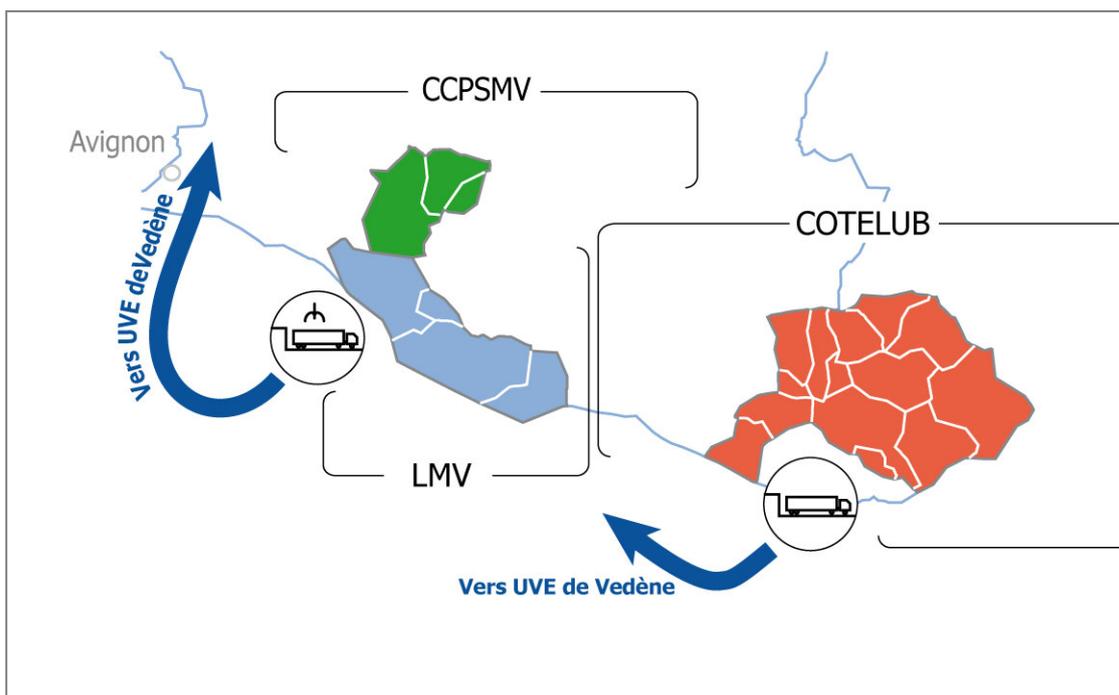


Fig. 6 – Organisation du regroupement des OMR et de leur traitement

Producteurs D'OMR	Nature des prestations	Titulaire	Observations	Durée des marchés
LMV et CCPSMV	Exploitation du centre de transit de Cavaillon	ONYX Languedoc Roussillon		Du 01 janvier 2015 au 31 décembre 2015 (reconductible 2 fois 1 an)
LMV et CCPSMV	Transport	Pasini SAS	A partir du centre de transit de Cavaillon	Du 1 ^{er} Juillet 2014 à fin juin 2017 (reconductible 2 fois 1 an)
COTELUB			A partir du centre de transit de Pertuis	

Fig. 7b – Marchés de transfert-transport des OMR

Producteurs d'OMR	Titulaire	Observations	Durée des marchés
Ensemble des communautés	Sita Sud	Incineration à l'UVE de Vedène et solutions de secours par stockage	Juillet 2013 à fin juin 2017 (reconductible 2 fois 1 an)

Fig. 7c – Marchés de traitement des OMR

3.1.2.3 Quantités et évolution des apports

Les résultats des productions d'OMR sont portés dans le tableau Fig.8. On observe que LMV a vu sa production sensiblement baisser alors que celle de CCPSMV augmentait. Au global on obtient cependant une baisse de la production du Syndicat comme le montre la Fig.9.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution 2014 - 2015
LMV	12 667	12 315	12 130	11 921	11 654	11 830	11 128	-5,9%
CCPSMV	8 091	8 026	8 207	7 968	7 960	7 887	8 079	+2,4%
COTELUB	5 862	6 056	6 220	5 885	5 824	5 763	5 733	-0,5%
Totaux	26 620	26 398	26 557	25 775	25 438	25 480	24 939	-2,1%

Fig. 8 – Tonnages d'OMR collectées

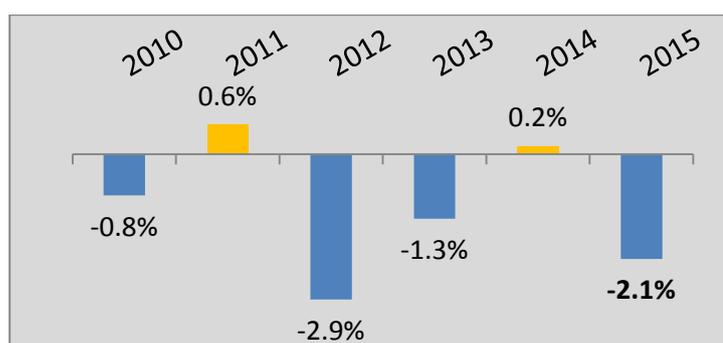


Fig. 9 – Evolution annuelle des productions d'OMR

Le tableau ci-dessous fig.10 donne la production moyenne depuis 5 ans.

	Evolution annuelle de la production des OMR (2010 à 2015)		Evolution annuelle de la production des OMR corrigée des variations démographiques	
	Evolution sur 5 ans	Evolution moyenne annuelle	Evolution sur 5 ans	Evolution moyenne annuelle
LMV	-9,6%	-1,9%	-9,2%	-1,8%
CCPSMV	0,7%	0,1%	-0,4%	-0,1%
COTELUB	-5,3%	-1,1%	-10,1%	-2,0%
SIECEUTOM	-5,5%	-1,1%	-6,8%	-1,4%

Fig. 10 – Evolution moyenne des quantités d’OMR collectées

3.1.2.4 La production d’OMR par habitant

Les productions par habitant ont été regroupées dans le tableau Fig. 11a ci-dessous (population ajustée) :

OMR	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
LMV	377	368	363	364	353	353	334
CCPSMV	416	396	402	390	387	382	395
COTELUB	347	354	359	336	331	324	318
SIECEUTOM	380	373	373	364	357	354	347

Fig. 11a – Production des OMR en kg/hab.

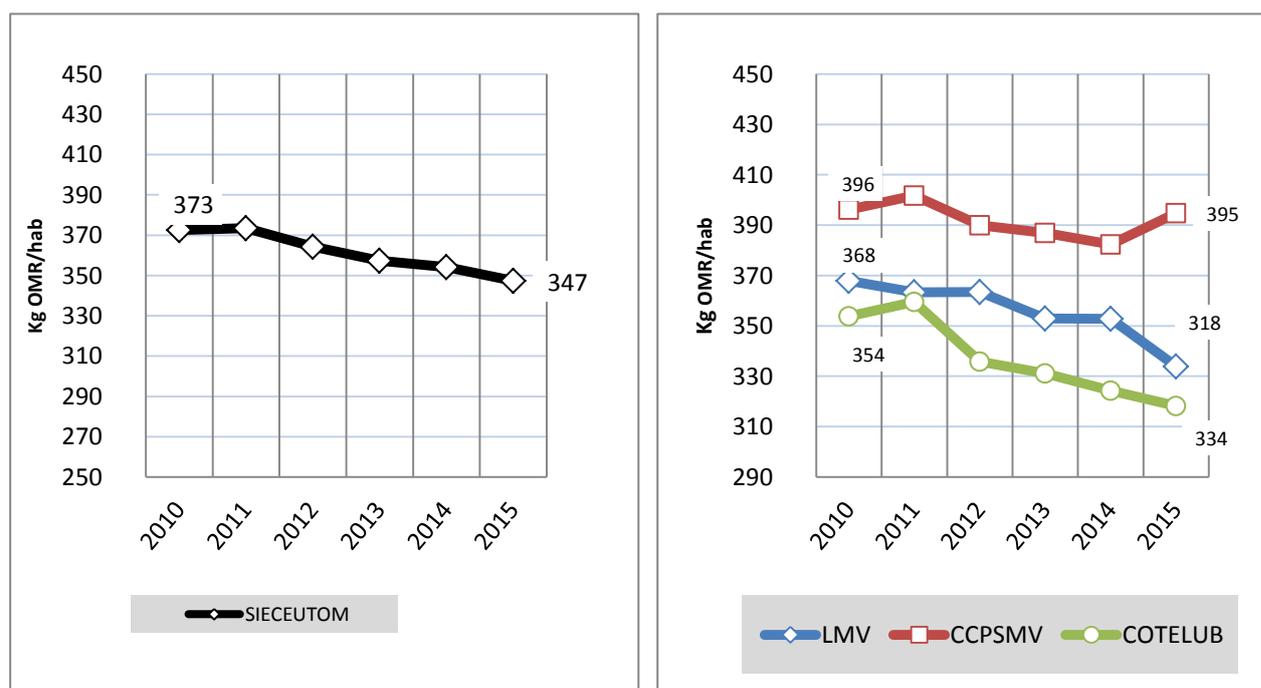


Fig. 11b –Evolution des productions d’OMR par habitant.

On observe que pour le territoire du Syndicat, la production par habitant est en baisse régulière sur les cinq dernières années avec une moyenne de -1,4% par an sur cette période.

Deux communautés (LMV et COTELUB) voient leur production poursuivre leur baisse en 2015, ce qui est un bon résultat. Celle de CCPSMV montre une assez nette augmentation. La hiérarchie des productions reste cependant la même entre les communautés.

3.1.2.5 Bilan matière

La figure 12 présente le bilan matière du traitement des OMR pour l'année 2015.

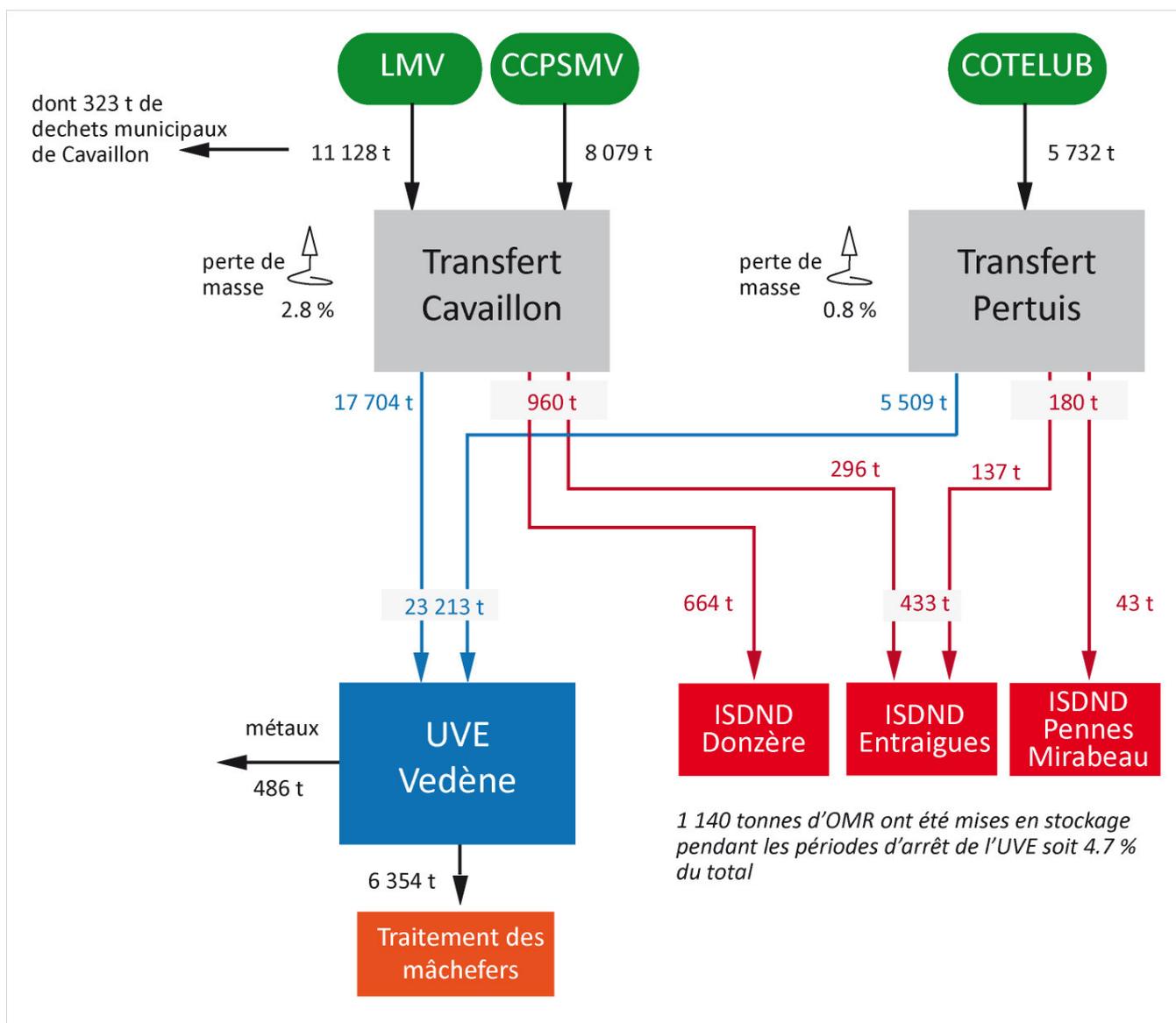


Fig. 12 – Destination des OMR collectées : bilan matière

3.1.2.6 Modes de traitement - Valorisation

Le graphique de la figure 13a renseigne sur les différentes solutions de traitement utilisées depuis 2010.

On peut observer que, par rapport à la hiérarchie des modes de traitement fixée par le Grenelle de l'Environnement qui s'établit comme suit par ordre décroissant de priorité : valorisation matière et organique, valorisation énergétique puis stockage, la part de valorisation matière et organique est très insuffisante.

A partir de 2010, le Syndicat a tout de même pu faire baisser la proportion du stockage de ses OMR. Ce niveau était remonté à 33% en 2014 en raison de dysfonctionnements de l'UVE de Vedène mais il est redescendu à moins de 5% en 2015, ce qui représente le niveau le plus bas de ces cinq dernières années.

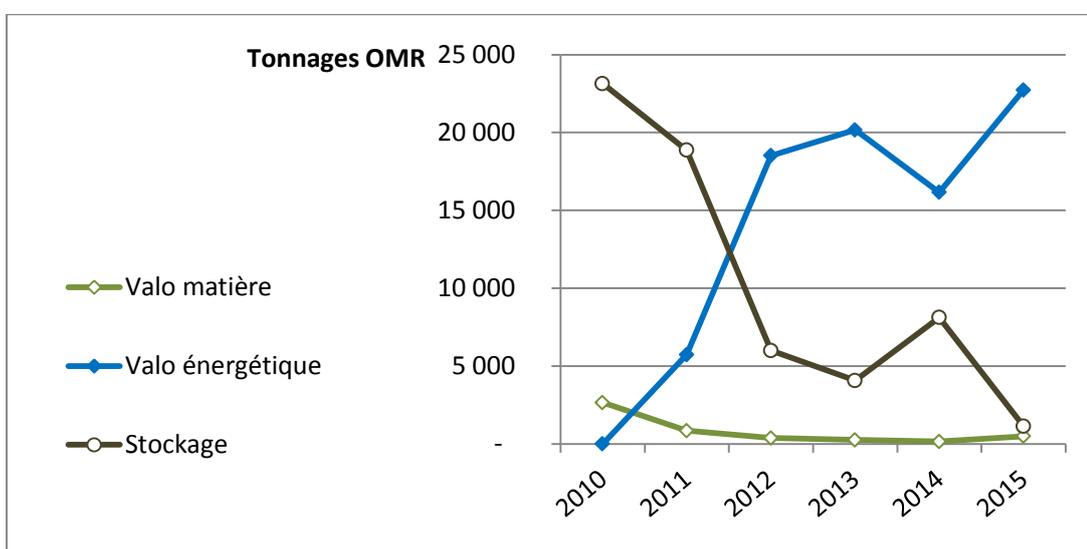


Fig. 13a – Evolution des modes de traitement des OMR

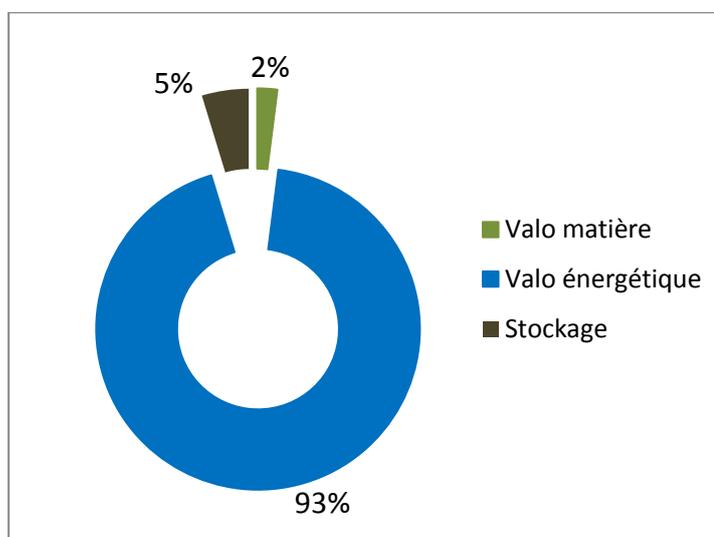


Fig. 13b – Répartition des flux par type de traitement des OMR en 2015.

3.2 Les déchets pris en compte à la déchetterie industrielle du Grenouillet à Cavaillon

3.2.1 L'organisation du fonctionnement

La figure 14a présente le synoptique de l'organisation des traitements de cette installation qui reçoit plusieurs catégories de déchets ménagers et assimilés.

Les emballages ménagers sont apportés par les services de collecte des Communautés de Communes LMV et CCPSMV, les autres déchets : DIB, végétaux, cartons, ferrailles et bois sont apportés par les services des collectivités (LMV, CCPSMV, communes de Cavaillon, des Taillades et de Cheval Blanc) et par les professionnels de la zone de Cavaillon (artisans, commerçants, entreprises).

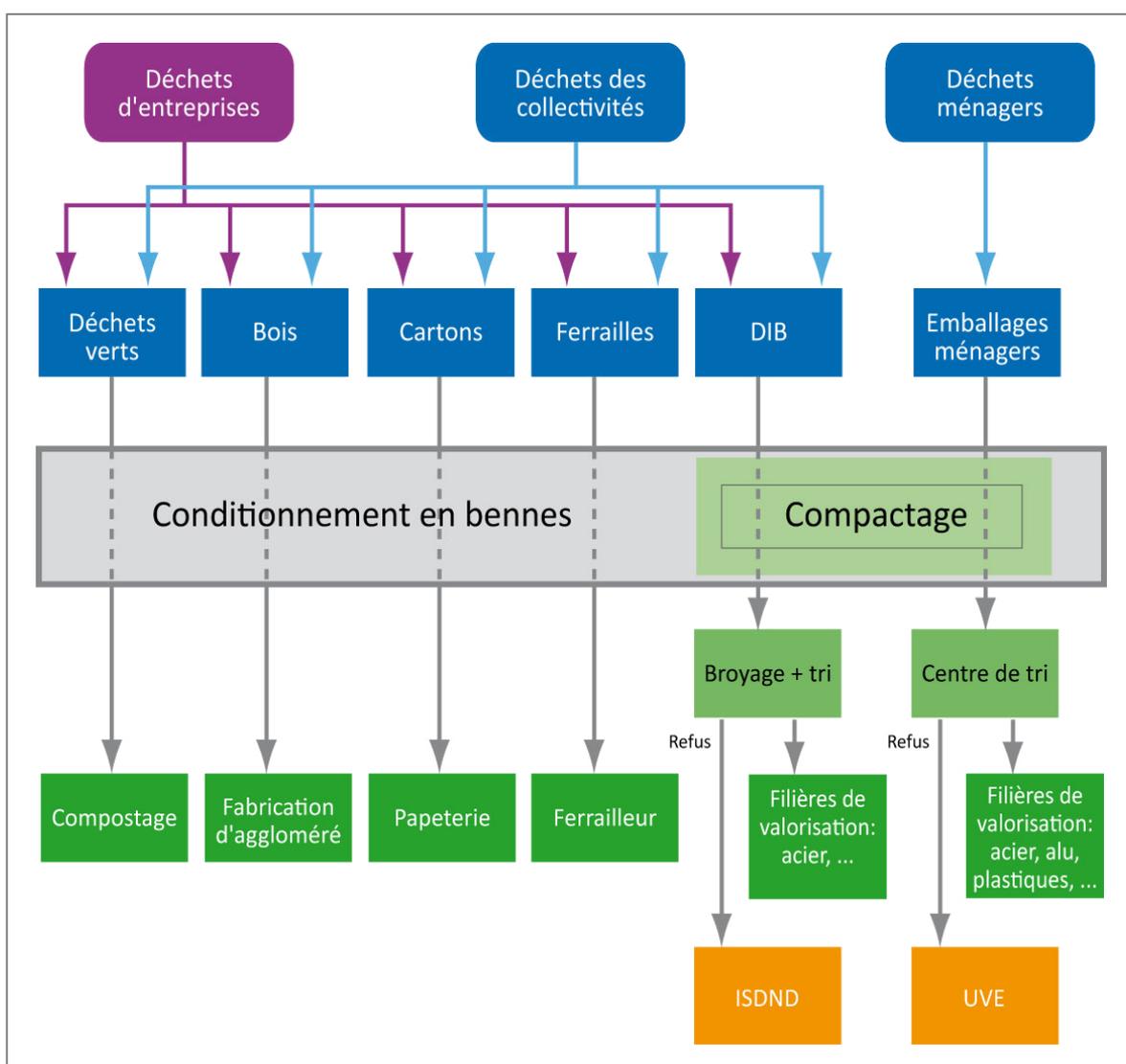


Fig. 14a -: Synoptique de l'organisation du fonctionnement de la déchetterie industrielle de Cavaillon

3.2.2 Fonctionnement

L'exploitation de l'installation est assurée en régie par le Syndicat. Les agents sont affectés aux tâches d'exploitation consistant en l'accueil des apporteurs, la pesée des apports, le suivi des prestations s'exerçant sur le site et le contrôle de l'acheminement des déchets vers les installations d'élimination ou de valorisation. Les autres opérations sont confiées à des prestataires privés.

Le tableau fig.14 présente dans le détail les différents marchés de prestations en cours en 2015.

Nature des prestations	Titulaires des marchés	Observations		Durée des marchés
Manutention des bennes et des caissons, tassage des matériaux et nettoyage du site	ONYX LANGUEDOC ROUSSILLON	Opérations effectuées sur le site	AO2014-2 Lot 1	<i>du 01 janvier 2015 au 31 décembre 2015 (reconductible 2 fois 1 an)</i>
Mise à disposition de bennes, transport des différents matériaux vers les sites de valorisation : Emballages ménagers, DIB, végétaux, cartons et bois.	SITA Sud		AO2014-2 Lot 2	
Valorisation des DIB			AO2014-2 lot 4	
Valorisation du bois			MAPA2014-4 lot 2	
Valorisation des végétaux		Châteaurenard (84)	MAPA2014-4 lot 1	
Valorisation et rachat du carton	COVED	Lieu de traitement: Monteux (84)	MAPA2014-4 lot 3	
Mise à disposition de bennes, transport, tri et rachat de la ferraille	ROSSI SAS	Lieu de traitement: Monteux (84)	MAPA2014-4 lot 4	
Tri des emballages ménagers et rachat de certains matériaux	PAPREC	Centre de tri de Nîmes (30)	AO2014-2 Lot 3	

Fig. 14 – Marchés de prestations de la déchetterie industrielle de Cavaillon en 2015.

3.2.3 Les apports

Les apports ont augmenté de 7,1% en 2015, comme le montre le tableau de la figure 15. On note une forte progression des apports « autres déchets » liée à la prise en charge au sein de la déchetterie des déchets de balayage de la ville de Cavaillon.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution 2014 – 2015
Ensemble des apports	2 383	2 644	2 738	2 735	2 680	2 937	3 146	7,1%
Emballages ménagers	886	982	943	1 159	1 210	1 420	1 473	3,7%
Autres déchets	1 497	1 663	1 794	1 576	1 470	1 517	1 673	10,3%

Fig. 15 – Evolution des apports à la déchetterie industrielle

3.2.4 Les emballages ménagers

Avant d'examiner dans le détail les performances du tri des emballages ménagers de LMV et de la CCPSMV qui sont regroupés sur le site du Grenouillet, il est intéressant d'observer l'évolution à l'échelon du territoire du Syndicat de l'ensemble des produits collectés sélectivement par les communautés adhérentes.

3.2.4.1 Collecte sélective : quantités collectées par les communautés adhérentes

Les trois communautés collectent les emballages ménagers, le verre et les journaux-revues-magazines (JRM). Les résultats de la collecte de ces produits sont regroupés dans le tableau figure 16.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
LMV	1 874	2 017	2 200	2 245	2 441	2 525
CCPSMV	1 518	1 506	1 551	1 606	1 544	1 649
COTELUB	945	866	887	877	927	924
Ensemble	4 338	4 389	4 638	4 727	4 912	5 098

Fig. 16 – Ensemble du dispositif de collecte sélective : tonnages collectés par les communautés adhérentes

Le tonnage total collecté en 2015 est en hausse de 3,8% par rapport à 2014.

La production s'établit à 71,0 kg par habitant moyen du Syndicat (fig. 17), en augmentation de 4,0% si on tient compte de l'évolution démographique.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Ensemble	61,2	61,7	65,5	66,4	68,3	71,0

Fig. 17 – Quantité moyenne de collecte sélective en kg par habitant du SIECEUTOM

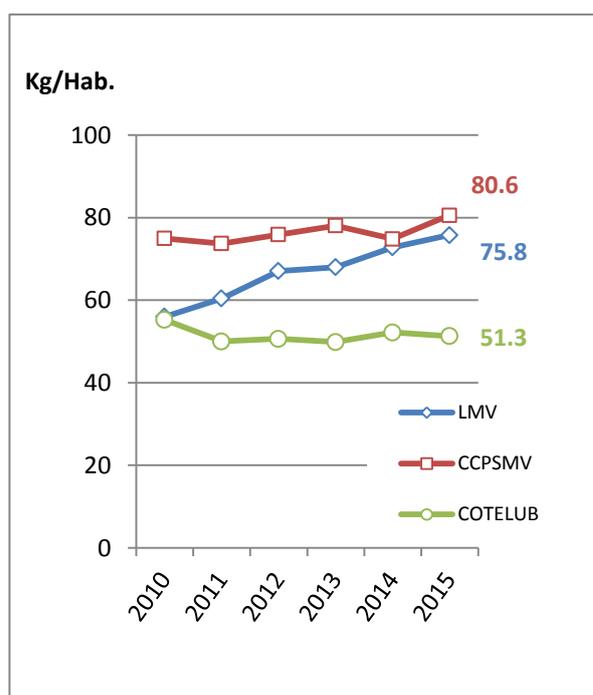
Le tableau et le graphique de la figure 18 renseignent sur les performances relatives des communautés.

La CCPSMV et LMV poursuivent l'augmentation de leurs performances.

LMV qui participe à l'expérimentation nationale d'extension des consignes de tri voit ses résultats progresser à nouveau.

COTELUB reste à un niveau nettement plus bas et ne progresse pas, voire baisse légèrement.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
LMV	56,0	60,4	67,1	68,0	72,8	80,6
CCPSMV	74,9	73,7	75,9	78,1	74,9	75,8
COTELUB	55,2	50,0	50,6	49,8	52,2	51,3



3.2.4.2 Performances de collecte par type de flux

Les graphiques des figures 19a, b et c détaillent les performances de collecte des communautés adhérentes exprimées par type de flux.

◆ LMV
■ CCPSMV
○ COTELUB

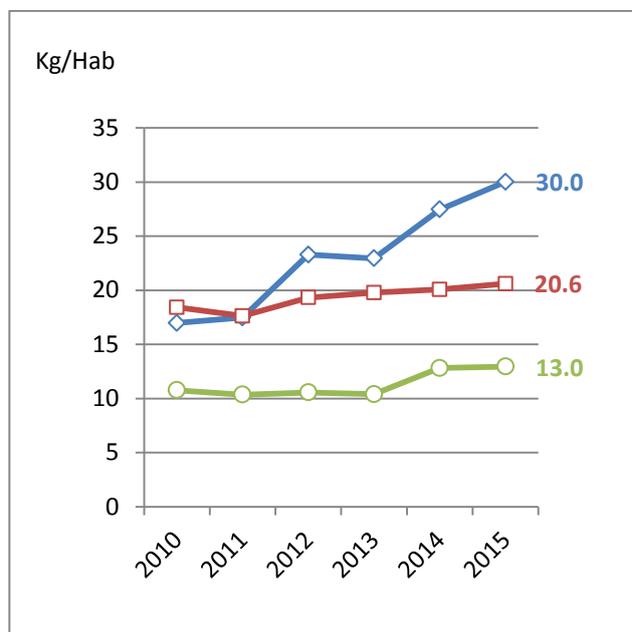


Fig. 19a – Emballages ménagers

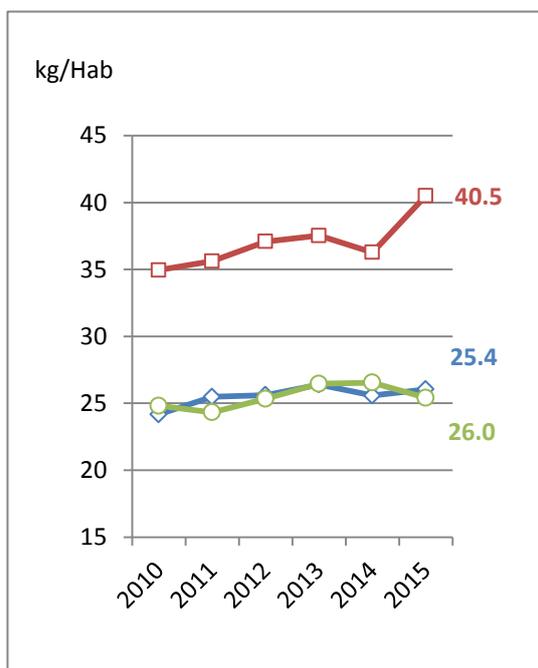


Fig. 19b - Verre

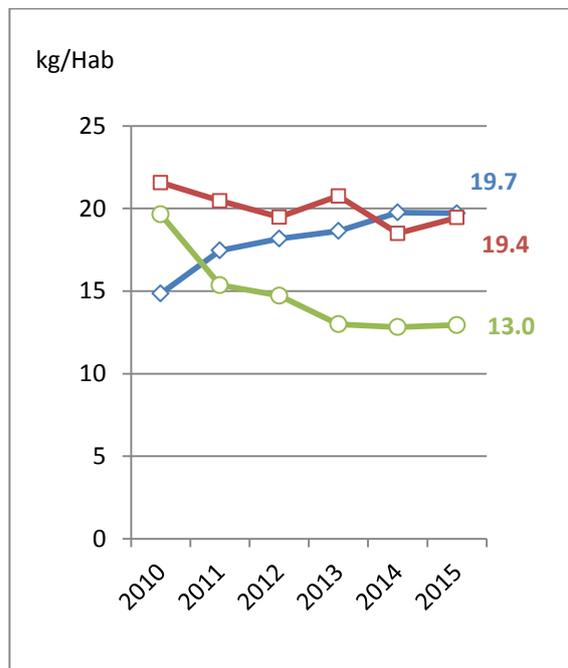


Fig. 19c - JRM

Le tableau de la figure 20 présente pour chaque communauté et pour le territoire du Syndicat la part de la collecte sélective par rapport aux OMA. Les résultats sont en hausse en 2015, sauf pour ceux de COTELUB qui plafonnent.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
LMV	13,2%	14,3%	15,6%	16,2%	17,1%	18,5%
CCPSMV	15,9%	15,5%	16,3%	16,8%	16,4%	16,9%
COTELUB	13,5%	12,2%	13,1%	13,1%	13,9%	13,9%
SIECEUTOM	14,1%	14,2%	15,2%	15,7%	16,2%	17,0%

Fig. 20 – Ratio collecte sélective / OMA

3.2.4.3 Les emballages ménagers pris en charge par le SIECEUTOM, quantités envoyées en centre de tri

La figure 21 renseigne sur l'évolution des quantités d'emballages envoyées en centre de tri. Il est précisé que s'agissant de COTELUB, cette communauté gérant directement cette opération, les valeurs ne sont pas reprises dans le présent rapport.

Apports en tonnes	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution 2014-2015
LMV	568	565	695	758	921	1 000	+8,62%
CCPSMV	373	363	395	407	414	422	+1,82%
Ensemble	942	927	1 090	1 164	1 335	1 422	+6,51%

Fig. 21 – Quantités d'emballages ménagers envoyés en centre de tri

En 2015, la somme des apports en centre de tri des deux communautés CCPSMV et LMV a progressé de 6,51% par rapport à 2014, en raison principalement de l'augmentation de la performance de collecte de LMV qui a augmenté de 8,62%.

LMV a poursuivi son engagement dans l'expérimentation d'extension des consignes de tri des plastiques à de nouvelles catégories : films plastiques, pots de yaourt et barquettes en polystyrène.

De son côté, la CCPSMV a également vu ses résultats progresser légèrement.

3.2.4.4 Les performances du tri

Les résultats du tri des emballages ménagers de LMV et de la CCPSMV sont donnés par le tableau ci-contre (les résultats exhaustifs ont été reportés en annexe 2).

On constate une remontée du taux de valorisation pour LMV et une poursuite de la dégradation du taux de valorisation pour CCPSMV.

LMV		2010	2011	2012	2013	2014	2015
Reçu en centre de tri (en tonnes)		563,5	561,4	695,1	757,5	920,6	1 000
Pertes et refus		97,9	103,3	105,4	112,7	160,3	188,9
Produits triés dirigés vers les filières de recyclage		465,7	458,1	589,8	644,8	760,3	857,3
Ratios	Taux de valorisation	82,6%	81,6%	84,8%	85,1%	82,6%	85,7%
	Erreurs de tri	13,6%	14,7%	11,2%	11,0%	13,8%	17,8%

CCPSMV		2010	2011	2012	2013	2014	2015
Reçu en centre de tri (en tonnes)		373,2	362,6	395,1	406,9	414,2	421,7
Pertes et refus		78,7	73,2	75,6	74,8	101,2	115,7
Produits triés dirigés vers les filières de recyclage		294,5	289,4	319,6	332,0	312,9	306,0
Ratios	Taux de valorisation	78,9%	79,8%	80,9%	81,6%	75,6%	72,6%
	Erreurs de tri	18,4%	17,5%	16,7%	16,0%	22,4%	26,4%

Fig. 22 – Résultats du tri des emballages ménagers de LMV et de la CCPSMV

3.2.5 Les matériaux admis sur la déchetterie industrielle

Le tableau figure 23 présente l'évolution des apports depuis 2010. On observe que les apports globaux ont augmenté en 2015 (+7,1%).

La part des apports des entreprises est en baisse régulière depuis plusieurs années. Elle passe à 8,5% en 2015.

Apports en tonnes	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Collectivités	2 335	2 424	2 444	2 395	2 643	2 879
Entreprises	309	314	290	285	294	266
Totaux	2 644	2 738	2 735	2 680	2 936	3 146
<i>Part des entreprises</i>	<i>11,7%</i>	<i>11,5%</i>	<i>10,6%</i>	<i>10,6%</i>	<i>10,0%</i>	<i>8,5%</i>

Fig. 23 – Les apports de matériaux par nature d'apporteurs

Les matériaux les plus abondants sont les emballages ménagers, puis les DIB et les déchets verts.

La figure 24b illustre les proportions comparées des apports des différents matériaux (hors emballages ménagers) en fonction des producteurs, entreprises ou collectivités.

Le taux de valorisation des matériaux autres que les emballages ménagers peut être estimé à 90% pour 2015 pour les filières présentées plus haut (figures 14).

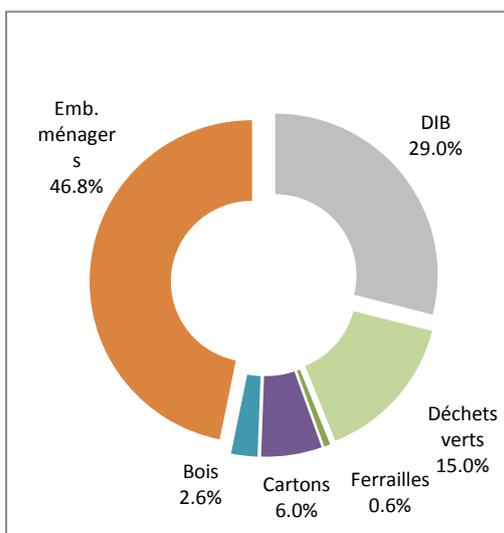


Fig. 24a – Matériaux réceptionnés en 2015: répartition par nature

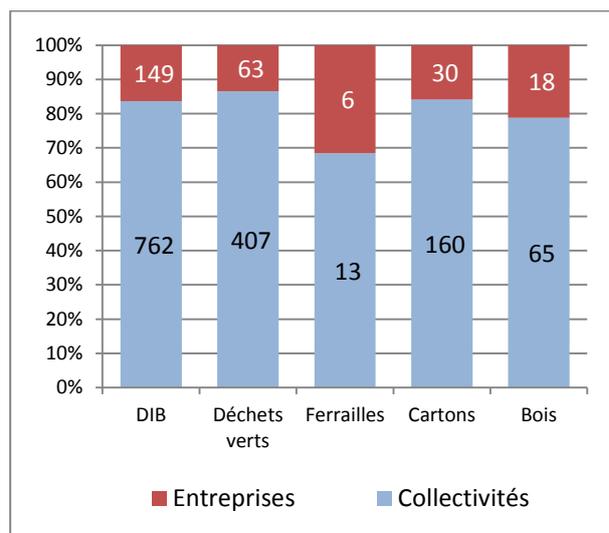


Fig. 24b – Matériaux réceptionnés hors emballages ménagers: répartition par producteur

Ensemble des déchets réceptionnés

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution 2014 - 2015
DIB	793	824	816	781	765	911	19,2%
Déchets verts	644	672	476	414	427	470	10,1%
Ferrailles	31	20	20	31	29	19	-32,9%
Cartons	119	166	142	150	170	190	11,7%
Bois	76	112	123	95	126	82	-34,5%
Emballages ménagers	982	943	1 159	1 210	1 420	1 472	3,7%
Total	2 644	2 738	2 735	2 680	2 937	3 146	7,1%

Apports des collectivités

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution 2014 - 2015
DIB	607	618	612	608	608	762	25,3%
Déchets verts	598	632	447	359	354	407	15,0%
Ferrailles	21	15	16	21	22	13	-39,0%
Cartons	64	73	63	122	139	160	15,1%
Bois	65	100	109	75	100	65	-35,1%
Emballages ménagers	982	943	1 159	1 210	1 420	1 472	3,7%
Sous total	2 335	2 382	2 405	2 395	2 643	2 879	9,0%

Apports des entreprises (déchets ne provenant pas des ménages)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution 2014 - 2015
DIB	186	176	169	173	156	149	-4,6%
Déchets verts	47	49	45	55	73	63	-13,8%
Ferrailles	10	9	11	10	7	6	-14,4%
Cartons	55	47	42	28	31	30	-3,3%
Bois	11	33	23	19	26	18	-31,8%
Sous total	309	314	290	285	294	266	-9,4%

Fig. 25 – Détail des apports des déchets réceptionnés par la déchetterie industrielle de Cavillon

4 LES INDICATEURS FINANCIERS

Les données qui suivent sont extraites des comptes administratifs de l'année 2015 et des années précédentes. Quelques ajustements ont été effectués afin de replacer dans le bon exercice quelques opérations.

4.1 Montants globaux des dépenses et des recettes du service

4.1.1 Les dépenses de fonctionnement et leur évolution

Les dépenses de fonctionnement (figure 28) présentent une très faible hausse de 0,31% en 2015. Le tableau figure 29a donne le détail des principaux postes de dépenses.

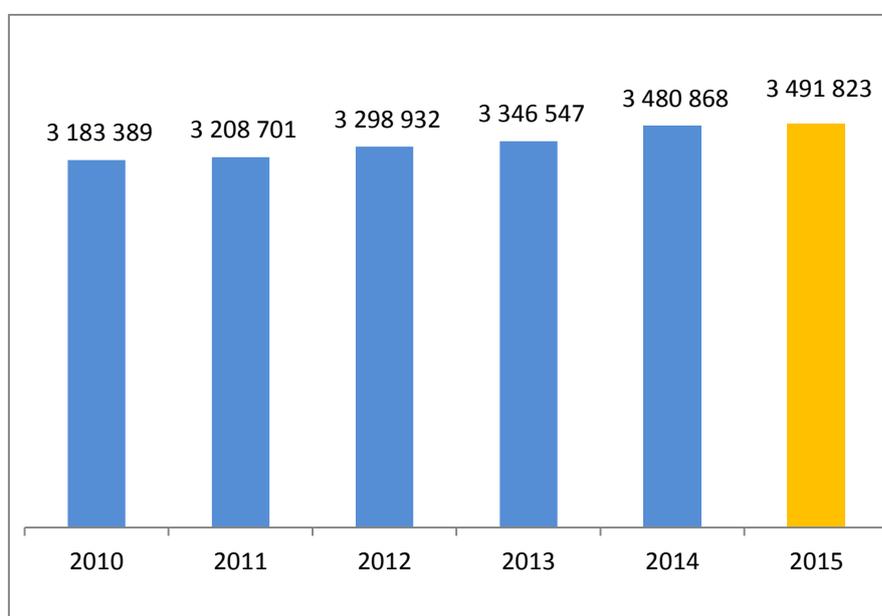


Fig. 28 – Dépenses de fonctionnement

Répartition des dépenses	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Gestion des OMR	2 615 036	2 633 073	2 589 380	2 596 795	2 675 905	2 631 570
Gestion de la déchetterie industrielle ¹	377 249	390 778	511 640	543 700	597 753	648 800
Charges générales	191 104	184 850	197 913	206 052	207 220	211 452
Dépenses totales	3 183 389	3 208 701	3 298 932	3 346 547	3 480 868	3 491 823

Fig. 29 a – Evolution des dépenses de fonctionnement

¹ Elle inclut les salaires et les charges du personnel chargé de l'exploitation

Le tableau ci-après (fig.29b) détaille les évolutions de ces trois postes de dépense.

Evolution des dépenses 2014-2015		
Gestion des OMR	-44 335	-1,66%
Gestion de la déchetterie industrielle et tri des déchets	51 057	8,54%
Charges générales	4 232	2,04%
Dépenses totales	10 955	0,31%

Fig. 29 b –Évolutions des principaux postes de dépenses de fonctionnement

La baisse des dépenses de gestion des OMR résulte d'une baisse des tonnages. A l'inverse, l'augmentation des dépenses de gestion de la déchetterie industrielle découle principalement de la progression des quantités de déchets à traiter (+7,1%).

4.1.2 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se montent à 3 664 438 € en 2015, en hausse de 2,5% par rapport à 2014.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Participation des collectivités adhérentes	3 056 845	3 065 905	3 341 269	3 253 986	3 511 875	3 534 342
Part. des coll. adhérentes : rbst de la dette	4 261	3 817	3 353	2 867	2 359	1 827
Recettes pour le traitement des DIAA	6 019	3 339	2 792	1 823	2 196	2 178
Recettes pour le traitement des déchets des entreprises	26 835	24 302	27 121	32 879	30 962	28 533
Recettes de valorisation (rachat de produits)	9 450	15 740	24 015	31 737	32 934	32 491
Assurance des risques statutaires du personnel	10 106	1 713	2 965	2 297	-	-
Pénalités et remboursement de taxes	66 912	-	-	-	8 459	20 076
Subvention ADEME						22 468
Subvention Région						22 468
Autres	544	3 687	2 024	79	70	55
Totaux	3 180 971	3 118 504	3 403 539	3 325 669	3 588 856	3 664 438

Fig. 30 –Recettes de fonctionnement et leur répartition

La participation des collectivités adhérentes représente la part la plus importante des recettes : plus de 96% (hors remboursement de la dette). Les détails sont donnés par les figures 30 et 31a. La participation moyenne s'établit à 49,2 € par habitant du Syndicat (fig. 31b).

Montants en €	2010	2011	2012	2013	2014	2015
LMV	1 544 770	1 567 746	1 701 141	1 769 997	1 772 189	1 898 342
CCPSMV	913 693	923 674	986 262	940 386	1 058 400	1 034 000
COTELUB	598 381	574 485	653 866	543 603	681 286	602 000
Totaux	3 056 845	3 065 905	3 341 269	3 253 986	3 511 875	3 534 342

Fig. 31a – Participations des communautés adhérentes

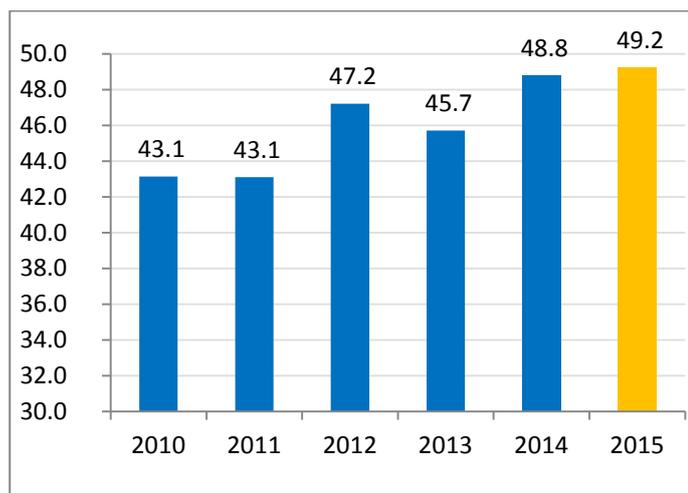


Fig. 31b – Participation moyenne des communes adhérentes en € par habitant

Observation concernant la participation des collectivités adhérentes :

Rappel : Le montant de la participation de chaque communauté adhérente est fixé au moment du vote du Budget Primitif. Ce montant est calculé pour assurer l'équilibre du budget, sachant que les dépenses prévisionnelles s'appuient notamment sur une estimation de l'évolution des quantités de déchets à traiter, les révisions des prix unitaires des marchés, etc. En fin d'exercice, on calcule la participation réelle qui correspond aux dépenses constatées. L'ajustement est réalisé lors de l'exercice suivant.

En 2015, le montant total des recettes prévisionnelles a faiblement augmenté (0,6%).

L'exercice 2015 a été excédentaire. Le trop versé s'est établi à 2,38 €/habitant.

4.1.3 Le montant des principales prestations confiées à des entreprises sous contrat

Les données sont regroupées dans le tableau ci-dessous : (fig. 32a).

Catégories	Prestataires	Nature des prestations	Montant € TTC
Gestion des OMR	PASINI SA	Transport	216 695,27
	Veolia Environnement	Transfert Grenouillet	177 991,41
	SITA	Traitement	2 226 558,85
Déchetterie industrielle	SITA-SUD	Mise à disposition de bennes, transport des différents matériaux vers les sites de valorisation : Emballages ménagers, DIB, végétaux, cartons et bois.	149 503,08
		Valorisation des DIB	61 381,76
		Valorisation des déchets verts	15 853,20
		Valorisation du bois	8 094,35
	PAPREC	Tri des emballages ménagers	273 673,40
	Veolia Environnement	Prestations sur site	44 566,64

Fig. 32a – Montants TTC des prestations réalisées par les prestataires privés (TVA 10%)

Les données des rachats sont données dans le tableau ci-dessous : (fig. 32b).

Catégories	Prestataires	Nature des prestations	Montant € TTC
Rachats sur l'année	COVED	Cartons	12 469,13
	ROSSI SAS	Ferrailles	3 593,94
	PAPREC	Gros de magasin et JRM	7 032,92
	Autres report 2014 (Sita et Delta Rec)		9 394,66

Fig. 32b – Montants des rachats de matériaux recyclables

4.1.4 Les frais de personnel

Les frais de personnel sont en augmentation de 4,92% en 2015, ils sont détaillés dans le tableau fig.33. Cette augmentation provient à la fois du prolongement du remplacement d'un agent assurant l'exploitation de la déchetterie industrielle en accident du travail et d'une augmentation temporaire du personnel administratif (phase transitoire). Les dépenses relatives au personnel administratif représentent 3,8% des dépenses de fonctionnement.

Montants en €	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Dépenses de personnel (titulaires, occasionnels et mis à disposition)	178 132	181 397	191 580	191 840	200 040	209 888
- Personnel affecté à l'exploitation de la Déchetterie Industrielle	57 217	58 875	63 694	63 199	74 074	76 668
- Personnel administratif	120 915	122 522	127 886	128 641	125 966	133 220

Fig. 33 – Frais de personnel

4.1.5 L'état de la dette

En fin 2015, l'encours de la dette du SIECEUTOM s'élève à 32 559 €. Cette dette résiduelle correspond à un emprunt de 150 000 € (durée 15 ans, taux fixe de 4,55%) qui a été contracté en 2003 pour la réalisation d'une déchetterie (COTELUB n'est pas concerné par cet emprunt).

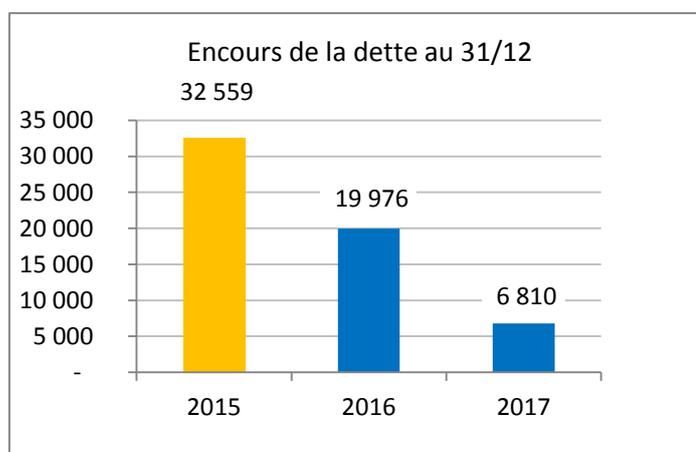


Fig. 34 – Evolution de la dette en €

4.2 Dépenses de gestion des OMR

Afin d'étudier strictement les dépenses relatives à la gestion des OMR, il convient de retirer la part de dépenses relative au traitement des déchets fermentescibles non ménagers. C'est l'objet du tableau de la figure 35.

Montants en €	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Dépenses globales de gestion des OMR intégrant les déchets fermentescibles issus de professionnels	2 615 036	2 633 073	2 589 380	2 596 795	2 675 905	2 631 570
Dépenses de gestion des OMR	2 608 981	2 629 170	2 586 688	2 594 946	2 673 572	2 629 258

Fig. 35 – Dépenses de gestion des OMR

La figure 36 illustre l'évolution des dépenses de gestion des OMR qui sont en baisse de 1,7% en 2015.

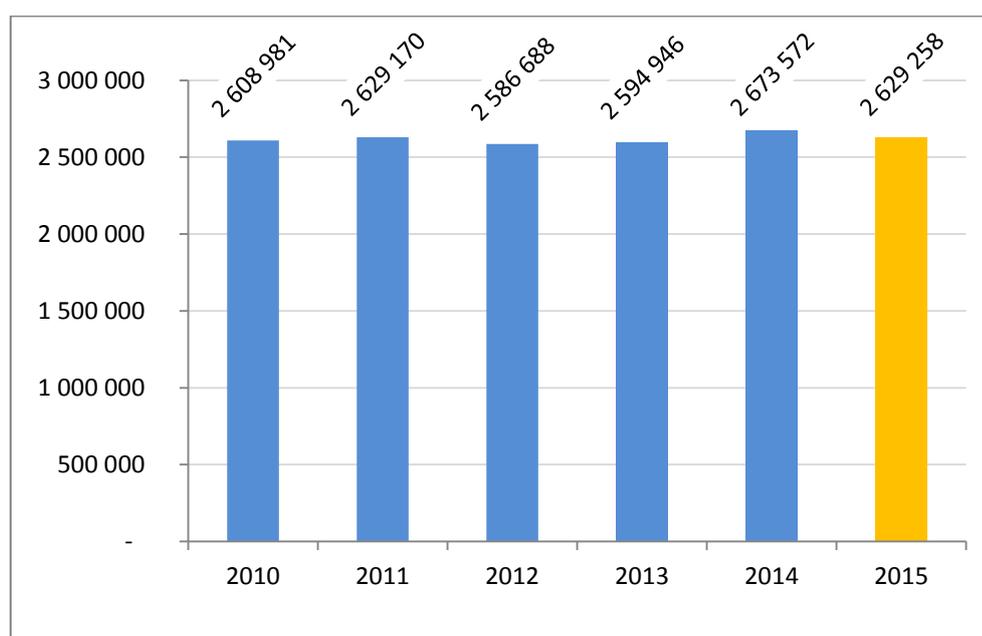


Fig. 36 – Dépenses de gestion des OMR - Evolution

Le tableau de la figure 37 détaille les évolutions des principaux postes de dépenses : transfert (qui ne concerne pas les OMR de COTELUB), transport et traitement.

Les ratios de production d'OMR et de dépenses par habitant figurent au bas du tableau, en considérant soit une population fixe (celle du RGP 2006 en respect des statuts du syndicat) soit une population réajustée telle que calculée figure 11a. On observe que le coût par habitant réajusté a retrouvé son niveau de 2012 à 36,6 € grâce à la baisse de production.

€ TTC	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Transfert	184 094	194 618	196 099	164 392	183 015	193 991
Transport	266 483	267 016	272 068	286 510	258 492	210 654
Traitement	2 158 405	2 167 537	2 118 521	2 144 043	2 232 065	2 224 654
Totaux	2 608 981	2 629 170	2 586 688	2 594 946	2 673 572	2 629 258
Tonnages	26 398	26 557	25 775	25 438	25 480	24 939
Population RGP 2006	69 963	69 963	69 963	69 963	69 963	69 963
kg/hab.	377	380	368	364	364	356
€/hab.	37,3	37,6	37,0	37,1	38,2	37,6
Population réajustée	70 845	71 115	70 753	71 171	71 926	71 804
kg/hab.	373	373	364	357	354	347
€/hab.	36,8	37,0	36,6	36,5	37,2	36,6

Fig. 37 – Répartition des dépenses de gestion des OMR

Les tableaux de la figure 38 précisent la décomposition de ces dépenses pour chacune des communautés.

LMV

€ TTC	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Transfert	116 621	123 288	124 226	104 141	115 938	122 891
Transport	128 021	128 277	130 704	137 643	124 182	101 200
Traitement	1 006 954	990 045	979 876	982 254	1 036 318	992 610
Totaux	1 251 596	1 241 611	1 234 806	1 224 038	1 276 438	1 216 701

CCPSMV

€ TTC	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Transfert	67 472	71 330	71 873	60 252	67 077	71 100
Transport	74 068	74 216	75 620	79 635	71 847	58 551
Traitement	656 244	669 802	654 944	670 920	690 915	720 631
Totaux	797 784	815 348	802 437	810 807	829 839	850 282

COTELUB

€ TTC	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Transfert	Géré directement par COTELUB					
Transport	64 393	64 522	65 743	69 233	62 462	50 903
Traitement	495 208	507 689	483 701	490 868	504 833	511 374
Totaux	559 601	572 211	549 444	560 101	567 296	562 277

Fig. 38 – Ventilation des dépenses de gestion des OMR pour chaque communauté adhérente

L'évolution des coûts unitaires de traitement exprimés en € TTC/tonne est présentée ci-contre (fig. 39). Sur cette période, les coûts intègrent les révisions des prix du marché 2008-2013, le changement de marché en juillet 2013, l'augmentation des taux de TGAP, l'augmentation du taux de la TVA (passage de 5,5% à 7% en 2012 puis à 10% en 2014)

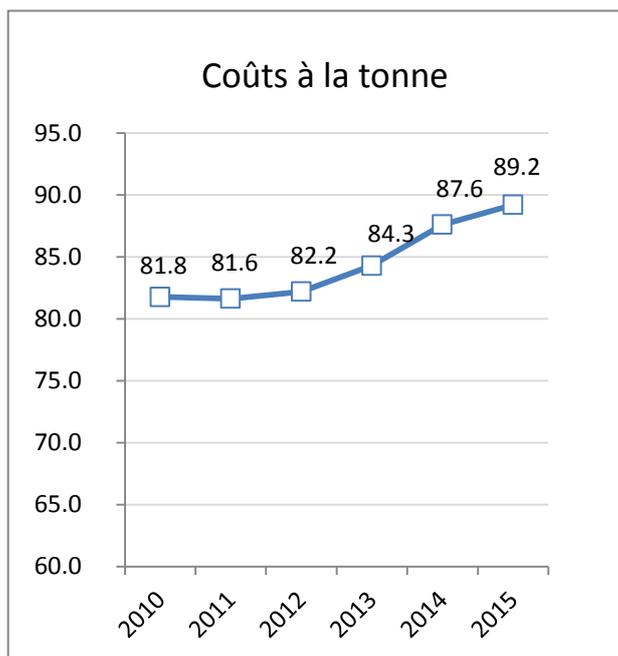


Fig. 39 – Coûts unitaires de traitement des OMR

Si les coûts unitaires ont continué à légèrement augmenter en 2015, on observe (fig.40) que le coût moyen par habitant du Syndicat est redescendu à 30,7 €.

En revanche, pour les communautés adhérentes, les coûts par habitant ne sont pas identiques, ils sont dépendants de leur production d'OMR. Celles qui ont réduit leur production ont vu leur coût par habitant diminuer (LMV et COTELUB) et inversement (CCPSMV). Cela démontre une nouvelle fois que le levier principal pour réduire les dépenses de traitement est la réduction de la production.

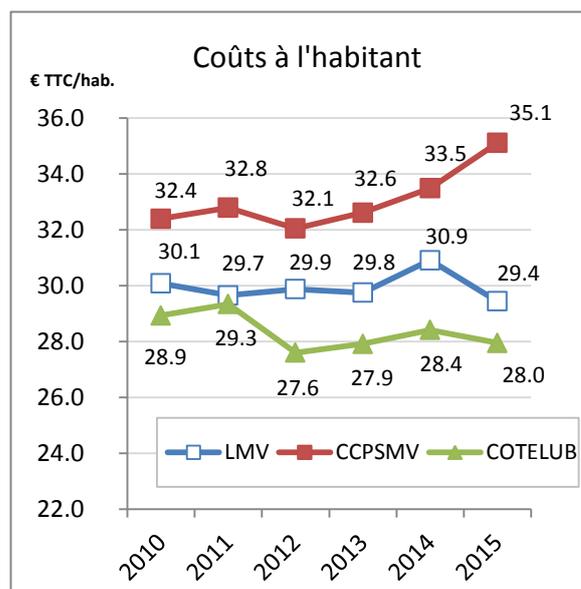
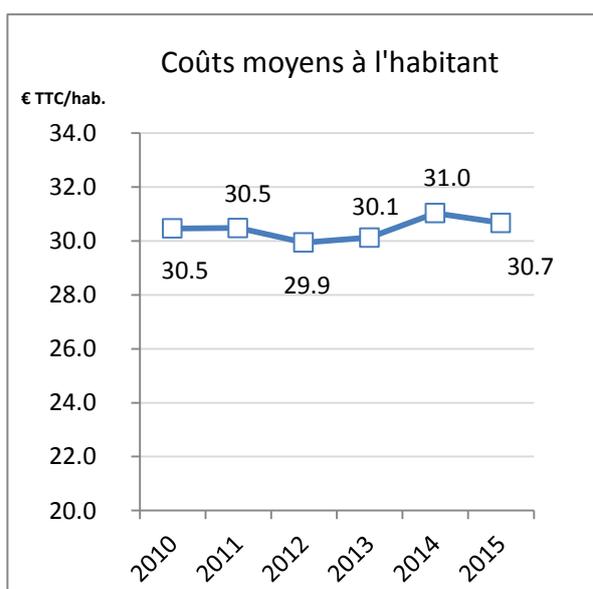


Fig. 40 – Coûts par habitant selon les communautés adhérentes

4.3 Dépenses de gestion de la déchetterie industrielle

Les dépenses relatives à l'exploitation de cette installation, le conditionnement, le transport et le traitement des matériaux réceptionnés sont regroupées dans le tableau de la figure 41a.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Dép. totales	377 249	390 778	511 640	543 700	597 743	648 800
Tonnages traités y.c. emballages ménagers	2 644	2 738	2 735	2 680	2 936	3 145
Ventilation des dépenses						
Prestations confiées au privé	313 990	326 974	438 819	472 614	521 571	561 192
Salaires et charges	57 217	58 875	63 694	63 199	74 074	76 668
Entretien-réparations	6 041	4 929	7 573	7 887	2 098	10 941
Ratios						
Charges de personnel/dép. totales	15,2%	15,1%	12,4%	11,6%	12,4%	12,2%
Entretien-réparation/dép. totales	1,6%	1,3%	1,5%	1,5%	0,4%	1,7%
PU moyen € TTC/t	143	143	187	203	204	206

Fig. 41a – Dépenses de la déchetterie industrielle.

On l'a vu plus haut, ces dépenses ont augmenté de 8,5% soit 51 057 € en 2015.

Comme le montre le graphique ci-contre les dépenses principales sont celles des prestations confiées au privé.

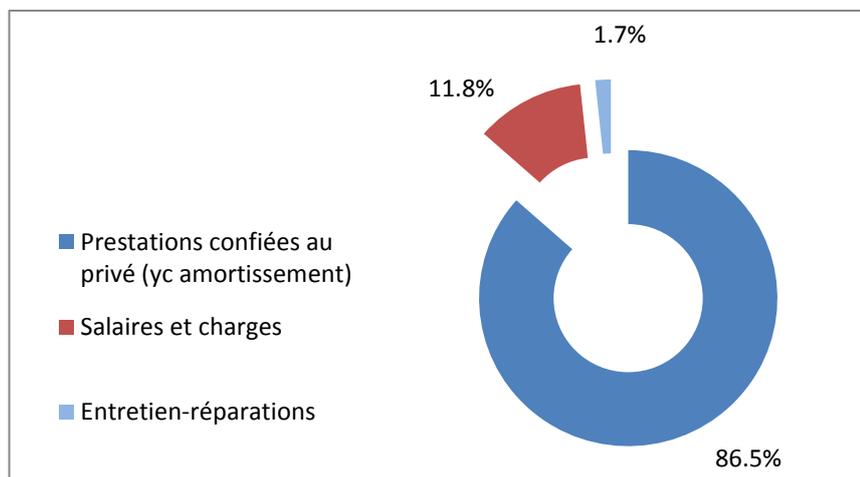


Fig. 41b – Répartition des dépenses de fonctionnement de la déchetterie industrielle en 2015

Pour équilibrer les dépenses, une tarification exprimée en euro la tonne pour chacun des matériaux est arrêtée par le syndicat. Le tarif constitue l'assiette permettant le calcul de la contribution des communautés membres relative à l'utilisation de l'installation mais aussi la facturation de l'accès des entreprises clientes. Les tarifs sont donnés par le tableau de la figure 42.

Tarifs à la tonne	04-oct-10	14-déc-11	04-avr-12	01-avr-14	01-juil-14	01-avril-15
DIB	125 €	140 €	140 €	140 €	140 €	140 €
Déchets verts	60 €	75 €	75 €	85 €	90 €	80 €
Ferrailles	5 €	5 €	5 €	0 €	5 €	0 €
Cartons	70 €	48 €	48 €	35 €	50 €	30 €
Bois	80 €	100 €	100 €	110 €	125 €	135 €
Emballages ménagers	220 €	235 €	235 €	244 €	248 €	295 €
Expérimentation LMV			335 €	344 €	317 €	285 €

Fig. 42 – Tarification des traitements à la tonne reçue

4.4 Les charges générales

Le tableau de la figure 43 présente l'évolution des charges générales. On observe que ces charges sont en augmentation de 2,0% en 2015 mais globalement stables en proportion sur ces cinq dernières années : elles représentent 6,1% des dépenses totales de fonctionnement en 2015 et la majorité des postes est orientée à la baisse.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Chapitre 011: Charges à caractère général	40 414	41 258	37 132	54 383	59 241	48 759
Chapitre 012: Charges de personnel (administratif)	120 915	122 522	127 886	128 641	125 966	133 220
Chapitre 65: Autres charges de gestion courante (indemnité élus)	12 320	11 811	11 575	11 812	9 792	9 183
Chapitre 66: Charges financières (intérêts des emprunts)	2 957	3 702	3 232	2 741	2 227	1 689
Chapitre 042: Opération d'ordre de transfert entre sections (amortissement)	14 499	5 558	18 088	8 117	9 976	18 602
Autres	0	0	0	357	20	0
Totaux	191 104	184 850	197 913	206 052	207 220	211 452
<i>Ratio charges générales / dépenses totales</i>	<i>6,0%</i>	<i>5,8%</i>	<i>6,0%</i>	<i>6,2%</i>	<i>6,0%</i>	<i>6,1%</i>

Fig. 43 –Charges générales : répartition par grands postes

5 CONCLUSION ET PERSPECTIVES

En matière de production de déchets, on observe que :

- la production d'OMA a baissé en 2015 de 1,2% pour l'ensemble du syndicat. Cette évolution est principalement liée à la nette baisse de production de déchets de LMV. A l'échelle du SIECEUTOM, la production d'OMA a baissé de 2,3% sur ces cinq dernières années. Cette évolution favorable reste cependant en dessous des objectifs du Grenelle de l'Environnement.
- Les tonnages d'OMR ont également baissé en 2015 de 2,1 %.

En ce qui concerne la déchetterie, les apports des professionnels continuent leur décroissance mais celle-ci est plus que largement compensée par l'augmentation des apports des collectivités : tonnage total des apports en hausse de 7,1 %.

Les emballages ménagers, qui représentent un peu moins de la moitié des apports à la déchetterie, (47%) ont augmenté de 3,7% en particulier grâce à la poursuite des actions menées au niveau de LMV, qui se traduit par une augmentation significative des tonnages envoyés en centre de tri (+ 8,62 %).

Le reste du tonnage provient des autres apports, dont l'augmentation importante de 10,3 % est en partie liée à la prise en compte des déchets de balayage de la ville de Cavailon.

Sur un plan financier, le poste principal de dépenses du SIECEUTOM est le traitement des OMR. Compte tenu de la stabilité des coûts unitaires dans le cadre des marchés en cours, c'est donc bien l'évolution des tonnages traités et l'efficacité des actions menées pour leur réduction qui conditionnent pour une grande part l'évolution des dépenses.

En 2015, nous avons logiquement observé une baisse des dépenses totale de gestion des OMR dans les mêmes proportions que les tonnages (-1,7 %). Le coût de traitement par habitant est ainsi redescendu à 30,7 €.

Il convient cependant de noter que la production d'OMR reste très élevée à l'échelle du SIECEUTOM, comme à l'échelle départementale et régionale, par rapport aux ratios moyens observés en France.

Au global, les dépenses de fonctionnement en 2015 sont quasiment stables avec une très faible hausse de 0,31%.

Le budget 2016 reste sur ces bases en matière de traitement des déchets, mais sera impacté par la prise en charge des études pour la réhabilitation du site de Grenouillet.

Au regard des objectifs de valorisation, le retour à un fonctionnement normal de l'unité de Vedène a permis de revenir à de bons taux de valorisation énergétique des OMR : la proportion de déchets enfouis en 2015 a atteint le niveau le plus bas de ces cinq dernières années (moins de 5 %). La part de valorisation matière reste cependant très faible en l'absence de concrétisation du projet d'UVO.

-OO-

Annexe 1

Traitement des OMR - Solutions mises en œuvre – détails des calculs

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Stockage en ISDND	19 832	17 185	5 994	4 065	8 123	1 139
Réceptionné par UVE	-	5 418	18 900	20 424	16 308	23 213
Valo. énergétique	5 335	18 520	20 165	18 520	16 157	22 727
Valo. matière (alu, acier) hors mâchefer	83	380	259	380	151	486
Réceptionné par Unité de compostage sur OMR brutes	5 956	2 853	-	-	-	-
Stockage	3 306	1 682	-	-	-	-
Valo. énergétique	-	399	-	-	-	-
Valo. organique	2 590	751	-	-	-	-
Valo. matière (acier)	60	21	-	-	-	-
Synthèse des tonnages traités	25 788	25 456	24 894	24 489	24 431	24 352
Stockage	23 138	18 867	5 994	4 065	8 123	1 139
Valo. énergétique	-	5 734	18 520	20 165	16 157	22 727
Valo. organique	2 590	751	-	-	0	0
Valo. matière (acier + alu)	60	104	380	259	151	486

Annexe 2

LMV	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Reçu en centre de tri (en tonnes)	563,5	561,4	695,1	757,5	920,6	1 000
Pertes et refus	97,9	103,3	105,4	112,7	160,3	188,9
Perte matière centre de tri	24,5	24,5	30,7	33,0	38,5	13,4
Refus (erreurs de tri)	73,4	78,9	74,7	79,7	121,8	175,5
Produits valorisés	465,7	458,1	589,8	644,8	760,3	857,3
Flaconnage plastique	148,3	145,6	194,6	218,1	263,7	313,3
Emballages pour liquide alimentaire (tétra pack)	21,5	23,2	29,6	27,8	30,9	27,8
Emballages ménagers recyclables, cartons et JRM	213,2	206,8	265,5	298,6	354,0	378,2
Boîtes métalliques (acier et alu)	67,6	68,3	83,9	83,2	91,1	91,8
Films polyéthylène + sac de tri	15,1	14,3	16,1	17,2	20,7	46,1

Ratios						
Taux de valorisation	82,6%	81,6%	84,8%	85,1%	82,6%	85,7%
Erreurs de tri	13,6%	14,7%	11,2%	11,0%	13,8%	17,8%

Performances par habitant (en kg par an)						
Population ajustée	33 472	33 387	32 795	33 014	33 528	33 324
Flaconnage plastique	4,4	4,4	5,9 ²	6,6 ²	7,9 ²	9,4
Emballages pour liquide alimentaire (tétra pack)	0,6	0,7	0,9	0,8	0,9	0,8
Emballages ménagers recyclables, cartons et JRM	6,4	6,2	8,1	9,0	10,6	11,4
Boîtes métalliques (acier et alu)	2,0	2,0	2,6	2,5	2,7	2,8

CCPSMV	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Reçu en centre de tri (en tonnes)	373,2	362,6	395,1	395,1	414,2	421,7
Pertes et refus	78,7	73,2	75,6	74,8	101,2	115,7
Perte matière centre de tri	12,3	12,0	11,7	11,5	11,2	6,1
Refus (erreurs de tri)	66,4	61,2	63,9	63,3	90,1	109,6
Produits valorisés	294,5	289,4	319,6	332,0	312,9	306,0
Flaconnage plastique	108,7	95,6	88,5	85,5	78,3	91,5
Emballages pour liquide alimentaire (tétra pack)	15,1	13,9	12,4	11,7	10,2	11,2
Emballages ménagers recyclables, cartons et JRM	130,1	141,4	183,5	201,8	190,3	164,2
Boîtes métalliques (acier et alu)	40,1	37,3	33,6	31,8	33,1	37,6
Films polyéthylène + sac de tri	0,4	1,2	1,6	1,4	1,0	1,6

Ratios						
Taux de valorisation	78,9%	79,8%	80,9%	81,6%	75,6%	72,6%
Erreurs de tri	18,4%	17,5%	16,7%	16,0%	22,4%	26,4%

Performances par habitant (en kg par an)						
Population ajustée	20 258	20 425	20 435	20 572	20 630	20 466
Flaconnage plastique	5,4	4,7	4,3	4,2	3,8	4,5
Emballages pour liquide alimentaire (tétra pack)	0,7	0,7	0,6	0,6	0,5	0,5
Emballages ménagers recyclables, cartons et JRM	6,4	6,9	9,0	9,8	9,2	8,0
Boîtes métalliques (acier et alu)	2,0	1,8	1,6	1,5	1,6	1,8

² Y compris les nouvelles résines (pots de yaourt, barquettes, polystyrène)

LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS CHIFFRES CLÉS 2014

LES DÉCHETS COLLECTÉS PAR LE SERVICE PUBLIC D'ENLÈVEMENT DES DÉCHETS

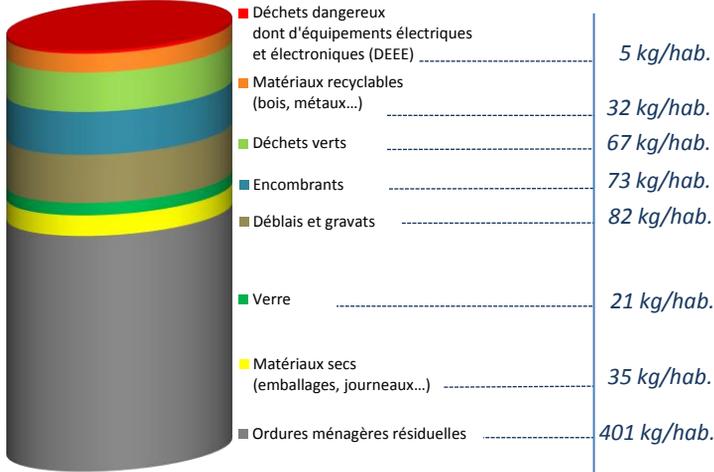


3 567 000 tonnes
de déchets ménagers et
assimilés collectés

716 kg
collectés par habitant

4 980 000 habitants
87 % de la population

dispose d'un unique
interlocuteur public pour la
gestion de tous ses déchets



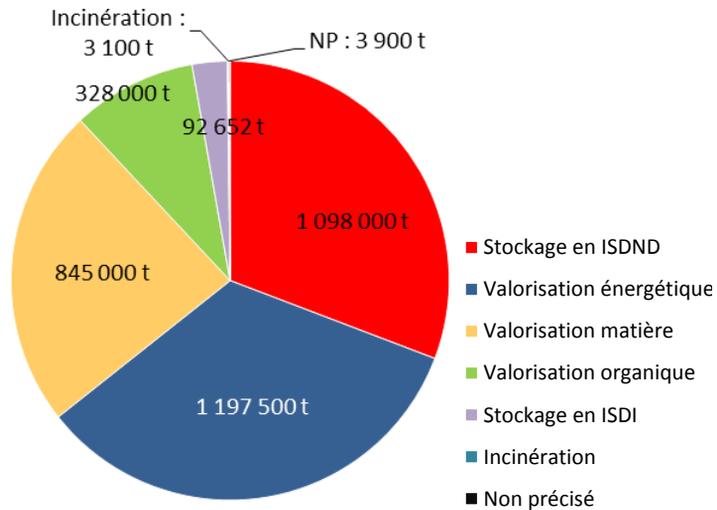
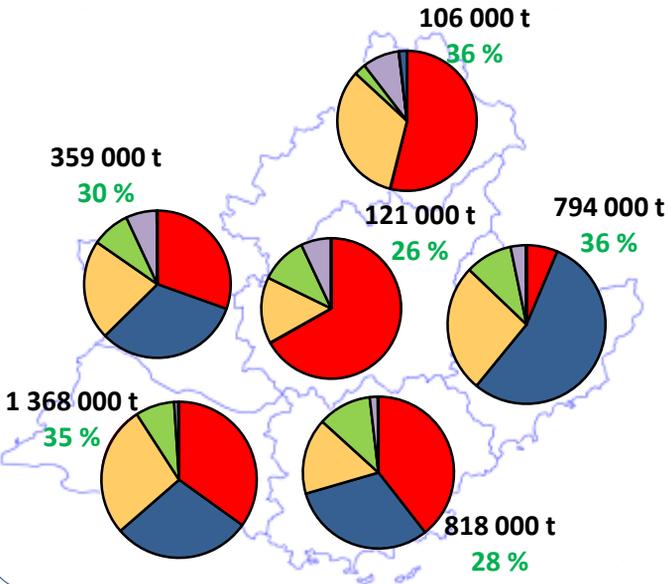
Déchets Ménagers
et Assimilés (DMA)

Ordures
Ménagères et
Assimilées (OMA)

DESTINATION DES 3 567 000 T DE DÉCHETS COLLECTÉS

4,6 % traités hors région PACA

33 % des déchets collectés sont valorisés



LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE

Echéance	Objectifs fixés par l'art. 70 Loi N°2015-992 du 17 août 2015	« Curseur PACA 2014 »
2020	- 10 % de DMA produits (kg/hab.) par rapport à 2010	- 3 % (2010 à 2014)
2020	50 % de valorisation matière (dont organique) des DND, non inertes	29 % (33 % y.c. déchets inertes)
2020	- 30 % de DND non inertes stockés par rapport à 2010	- 16 %

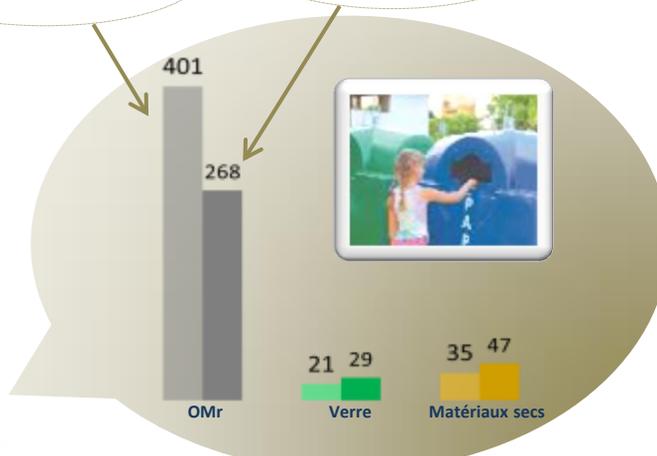
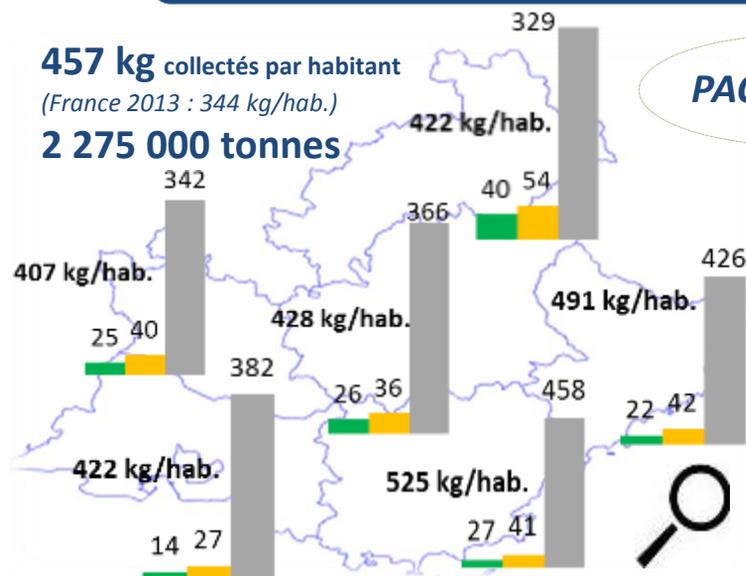


LES PERFORMANCES DE LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉES

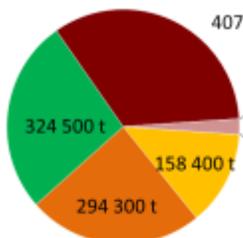
457 kg collectés par habitant
(France 2013 : 344 kg/hab.)
2 275 000 tonnes

PACA 2014

France 2013



LES PERFORMANCES DE COLLECTE EN DÉCHÈTERIE



PACA : 243 kg/habitant

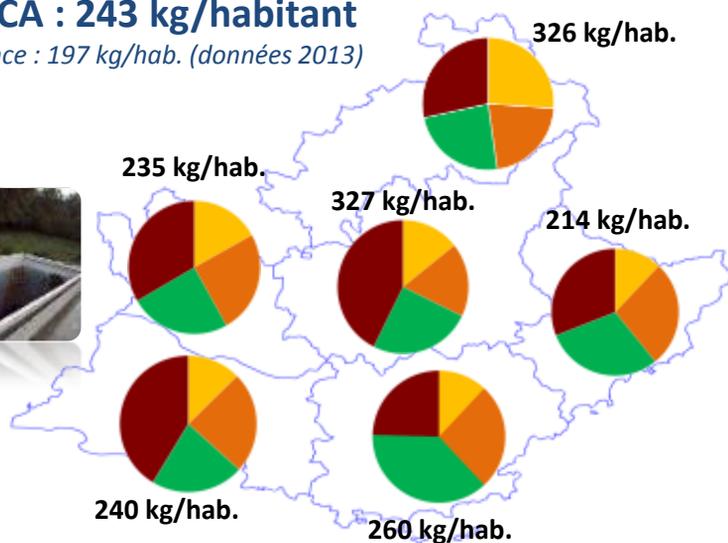
France : 197 kg/hab. (données 2013)

- Matériaux recyclables
- Encombrants
- Déchets verts
- Déblais et gravats
- Autres déchets
- Déchets dangereux
- DEEE



1 210 000 tonnes

collectées dans **311** déchèteries
et points relais



LE

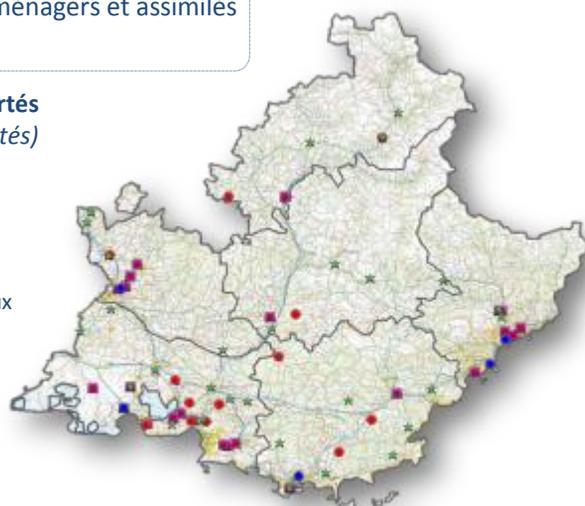
TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS COLLECTÉS

84 installations de traitement des déchets ménagers et assimilés

27 hors région PACA

163 000 t de déchets exportés
(167 000 t de déchets importés)

- 25 Centres de tri (valorisation matière)
- ★ 34 Centres de compostage et de méthanisation (valorisation organique)
- 5 Unités d'incinération des déchets non dangereux (valorisation énergétique)
- 15 Installations de stockage des déchets non dangereux (stockage)
Et 3 plateformes de valorisation des mâchefers d'incinération (valorisation matière)



LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DES DÉCHETS NON DANGEREUX

CHIFFRES CLÉS 2014



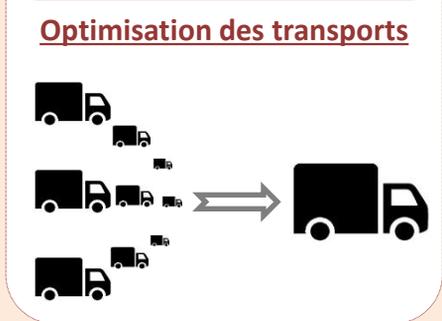
84 installations de traitements des déchets non dangereux
5 000 000 tonnes de déchets traités
 Dont 1 134 000 tonnes de Déchets d'Activités Economiques (DAE)



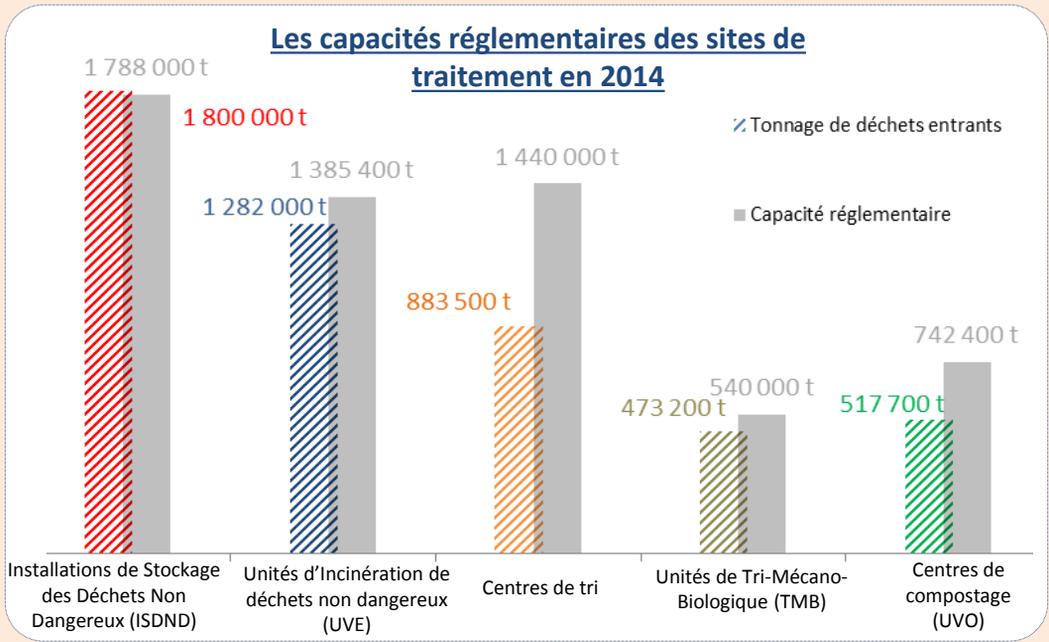
1 279 000 t de déchets transitent par un des **69 centres** de transfert avant d'arriver en destination finale de traitement



- 25 Centres de tri (valorisation matière)
- ★ 34 Centres de compostage et de méthanisation (valorisation organique)
- 5 Unités d'incinération de déchets non dangereux (valorisation énergétique)
- 15 Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (stockage)
- Et 3 Plateformes de valorisation des mâchefers d'incinération (valorisation matière)



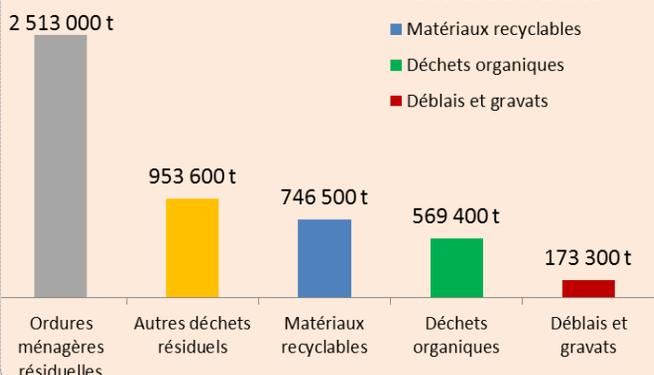
LES CAPACITÉS DE TRAITEMENT DE LA RÉGION



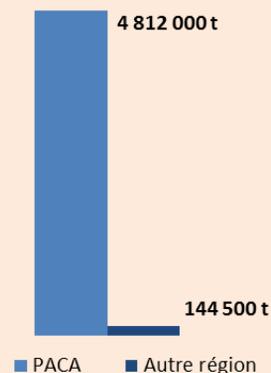
LES TYPES, QUANTITÉS ET ORIGINES DES DÉCHETS TRAITÉS



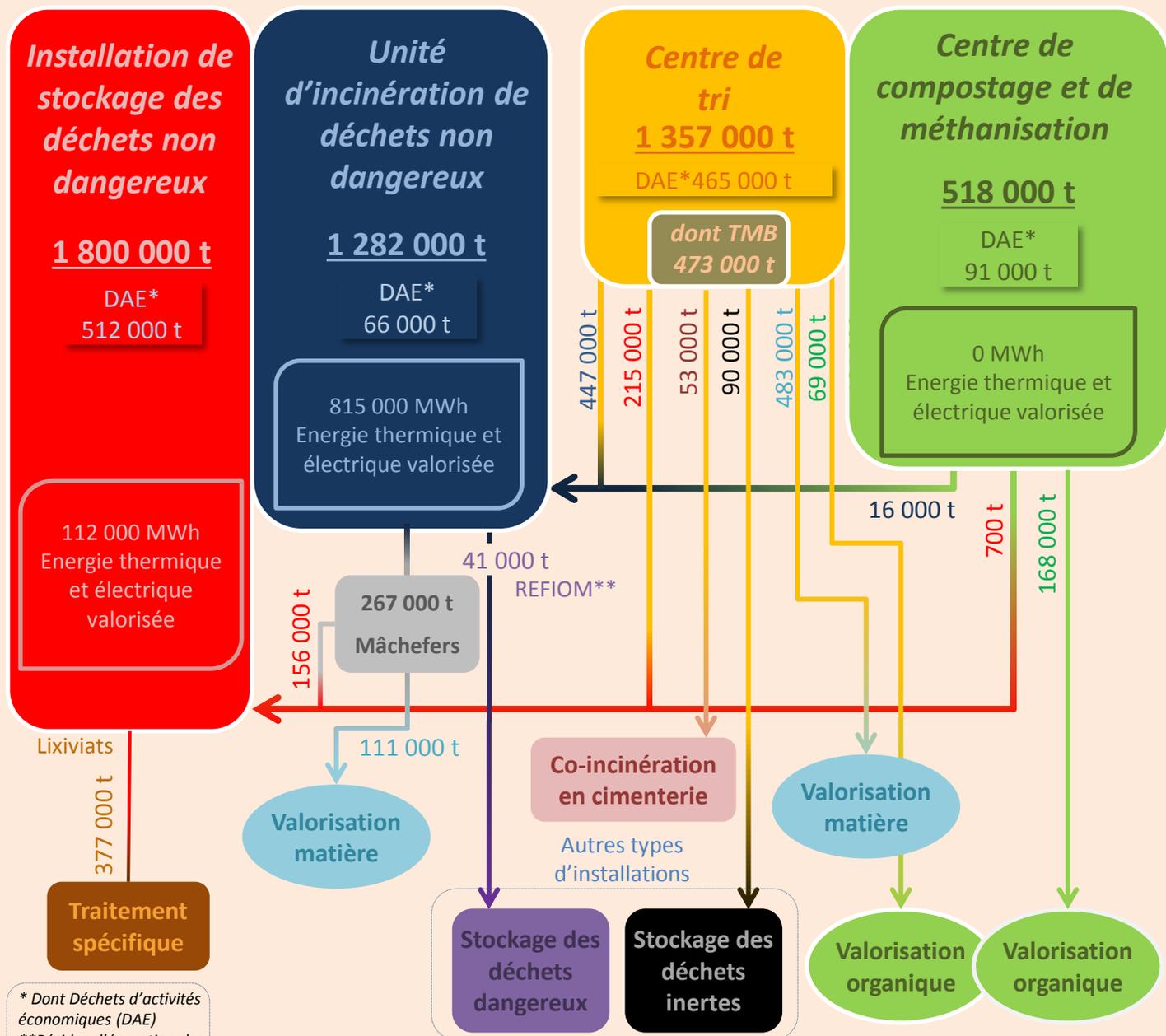
Les déchets traités en PACA



L'origine des déchets traités en PACA



LA DESTINATION DES FLUX DE DÉCHETS TRAITÉS



* Dont Déchets d'activités économiques (DAE)

**Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères